

FORMATION DES ENSEIGNANTS

EN SECTION EUROPÉENNE

DES LYCÉES PROFESSIONNELS

SOMMAIRE

Préambule	
Ouverture de la formation par Thierry Simon, délégué aux relations internationales et à la coopération du ministère de l'Éducation nationale	5
Intervention de Jacques Thierry, IGEN d'économie et gestion.....	9
Intervention d'Alain Rochette, directeur de la communication de Citroën S.A.....	11
I – La section européenne en lycée professionnel	
Introduction, Nicole Cabot, IEN-ET d'économie et gestion	14
Le rôle et l'intérêt de la section européenne en lycée professionnel, Claude Woimbée, proviseur du lycée Émile Zola à Bar-le-Duc	15
II - Quelles compétences linguistiques pour les sections européennes en lycée professionnel ?	
Intervention de Mireille Golaszewski, IGEN d'anglais	18
Présentation du DCL et sa possible adaptation en section européenne comme outil d'apprentissage et d'évaluation vers de nouvelles pratiques pédagogiques, Geneviève Gaillard, IA-IPR d'anglais.....	21
Présentation du Certificat régional de l'académie de Strasbourg, Françoise Rittelmeyer, enseignante au lycée Bugatti d'Illzach	25
Présentation de PROLANG, Mireille Golaszewski, IGEN d'anglais.....	35
III – Mise en place de projets d'échanges dans le cadre des sections européennes en lycée professionnel	
Intervention de Mireille Golaszewski, IGEN d'anglais.....	39
Langues vivantes, projets d'échanges, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel et sections européennes, Jean-Pierre Lenas, IEN-ET de lettres-anglais.....	43
Un exemple de projet d'échanges dans le cadre des PPCP, Jean-Yves Gimonet, directeur des études et chef de travaux au lycée Marie Balavenne à Saint-Brieuc.....	48
Site Internet et projets d'échanges, François Pradal, responsable de programme au CIEP.....	51
Un exemple de production coopérative sur Internet : <i>Histoires croisées</i> , Magali Simon, responsable de projet au CIEP.....	57
Travaux d'atelier	
Ateliers 1 et 2 : <i>Discipline non linguistique et langue vivante, construction d'une programmation pédagogique</i>	58

Atelier 3 : <i>La section européenne en lycée professionnel : valeur ajoutée pour les partenaires économiques</i>	60
Atelier 4 : <i>La section européenne : une valeur ajoutée pour les élèves</i>	61
Atelier 5 : <i>La formation des enseignants en section européenne de lycée professionnel</i>	62
Ateliers 6, 7 et 8 : <i>Les projets d'échanges en section européenne de lycée professionnel : critères de qualification</i>	63
Atelier 9 : <i>La section européenne et les projets d'échanges en lycée professionnel : conditions nécessaires à la bonne intégration de la section européenne dans l'établissement</i>	66
Conclusion et modalités de diffusion des diverses actions menées en lycées professionnels, Jacques Thierry, IGEN d'économie et gestion	68

PRÉAMBULE

Le Centre international d'études pédagogiques (C.I.E.P.), opérateur du ministère de l'Éducation nationale pour la coopération internationale, est particulièrement sollicité pour favoriser et développer l'ouverture internationale du système éducatif français.

À ce titre, il a été chargé d'organiser une formation consacrée aux sections européennes dans les lycées professionnels.

L'objectif de cette formation était triple :

- rendre compte des sections européennes fonctionnant déjà dans ces établissements,
- fournir des outils logistiques et pédagogiques de nature à y favoriser la mise en place de sections européennes et l'élaboration et la conduite de projets d'échanges,
- constituer un réseau des acteurs de ces sections européennes.

Le document présenté ici rend compte des trois grands axes qui ont structuré la formation : le rôle de la section européenne en lycée professionnel, le type de compétences linguistiques à développer dans ce cadre et les outils nécessaires à la mise en place de projets d'échanges.

Les interventions des inspecteurs généraux, des IEN-ET, des proviseurs et des enseignants, ainsi que les travaux d'ateliers, ont mis en évidence la spécificité des sections européennes en lycées professionnels. Tous se sont accordés sur l'intérêt que présente ce dispositif pour l'avenir de ces établissements qui, comme l'a souligné le représentant d'un grand groupe industriel, passe par « l'eupéanisation et l'internationalisation » des formations.

Les participants ont aussi pu prendre conscience de l'utilité d'une mise en réseau de leurs compétences et de leurs pratiques.

Le CIEP, organisateur de cette première rencontre, est prêt à apporter sa contribution aux suites qui lui seront données. Il souhaite notamment participer à la mise en œuvre et au suivi des mesures concrètes dont l'utilité est apparue au cours de ces trois journées d'échanges et de réflexions.

Que tous ceux qui ont contribué à la qualité de cette rencontre en soient ici remerciés.

Albert PRÉVOS
Directeur du CIEP

Ouverture de la formation Thierry SIMON

Délégué aux relations internationales et à la coopération du ministère de l'Éducation nationale

C'est un très heureux événement que de pouvoir ouvrir cette session de formation à l'intention des établissements d'enseignement professionnel qui ont un projet de sections européennes. Pour la Délégation aux relations internationales et pour l'ensemble du ministère ce projet est extrêmement important, je souhaite en souligner la double pertinence pour nous, pertinence générale des sections européennes, pertinence particulière à l'égard de l'enseignement professionnel. Je tiens à remercier le CIEP d'avoir organisé cette formation, l'inspection générale qui est brillamment représentée par Madame Golaszewski et Monsieur Thierry et à saluer la présence de Monsieur Rochette, responsable de toutes les formations du groupe Peugeot-Citroën SA en France avec qui nous avons par ailleurs des partenariats en Chine et au Brésil.

En effet, nous sommes bien dans un secteur où éducation et entreprise marchent de conserve. Cette session s'intègre à six actions de formation que la DRIC a initiées avec le CIEP pour accompagner le plan de renforcement des langues conçues comme outil d'ouverture à l'international : cette formation en direction des sections européennes en lycées professionnels, une autre formation qui aura pour thème l'ouverture européenne en sections européennes de l'enseignement général, une autre encore sur les échanges éducatifs internationaux, un projet de fiches sur les différents acteurs de l'enseignement international, l'introduction aux portfolios européens et enfin le séminaire du Conseil de l'Europe sur les portfolios européens des langues.

Nous apprécions particulièrement la capacité qu'a le CIEP à mobiliser précisément les intervenants les plus compétents et notamment l'inspection générale. Ces actions participent de la volonté du ministre délégué à l'enseignement professionnel de développer à la fois l'enseignement des langues et l'enseignement bilingue, ainsi que l'ouverture internationale de notre réseau éducatif qui sera attestée d'ailleurs par la présence en clôture de la conseillère pour les relations internationales au cabinet du ministre délégué, Françoise Castex.

Les sections européennes ont une double pertinence.

D'une part, la pertinence de la démarche générale, confirmée par le développement très rapide de ces sections dans l'ensemble de notre enseignement depuis 1992, date de leur création par une circulaire de l'actuel ministre de l'Éducation nationale.

Au delà d'un apprentissage de la langue, c'est *l'apprentissage dans la langue à travers la discipline non linguistique* qui est pratiqué et, qui plus est, à partir d'une discipline qui forme le cœur de l'enseignement dispensé aux élèves.

Donc, la langue n'est plus seulement apprise, elle est pratiquée. On peut en attendre trois effets extrêmement importants :

D'abord une performance linguistique sans comparaison avec un enseignement normal puisque, en mesure de pratiquer, les élèves deviennent des locuteurs dans cette langue.

Le deuxième effet est un effet sur l'établissement et sur les équipes pédagogiques puisque nécessairement elle conduit à des pratiques pluridisciplinaires, à la constitution de véritables équipes pédagogiques centrées autour de l'élève et autour du projet d'établissement et que, dès lors, les sections européennes sont un facteur de dynamisation, d'enrichissement de la pratique de tous les collègues qui s'y consacrent.

C'est, aussi bien pour les inspecteurs que pour les enseignants, pour les principaux, les proviseurs, une expérience extrêmement enrichissante et évidemment pour les élèves, une expérience très positive.

Enfin, au delà de la performance linguistique, il y aussi un effet de véritable acculturation à la culture de l'autre, ce qu'Albert Prévos appelle une ouverture internationale à l'autre.

Cette acculturation est extrêmement importante parce qu'elle est le moyen, dès la formation initiale, de préparer et d'accoutumer les élèves à travailler dans la culture d'autres pays européens, de les habituer à cette « déstabilisation » qu'est l'ouverture à l'autre, à une autre culture, et ainsi de préparer globalement la société à la mondialisation. La mondialisation ne doit pas être seulement un risque mais véritablement une opportunité. De jeunes citoyens habitués à travailler avec les autres et à la mobilité sont, pour notre pays, un atout considérable.

Les sections européennes sont donc un outil très important, un outil que seule l'Éducation nationale peut utiliser. En effet, seul le réseau de l'Éducation nationale, de la maternelle jusqu'au Collège de France, et particulièrement dans le secondaire évidemment, est apte par votre présence personnelle à être au contact de la société civile, de toutes les couches de la société civile, et sur tout l'ensemble du territoire national, qu'il soit métropolitain ou d'outre-mer. C'est un réseau unique, sans équivalent, permettant précisément de toucher l'ensemble de la société et des familles à travers les élèves. Il est donc très important de pouvoir utiliser ce réseau à cette tâche et les ministres en sont particulièrement convaincus.

D'autre part, la pertinence du projet de sections européennes est encore renforcée dans le cas des lycées professionnels pour plusieurs raisons :

Il importe que les lycées d'enseignement professionnel ne soient pas laissés en dehors de ce mouvement d'ouverture internationale et d'apprentissage des langues. C'est un moyen de valoriser cet enseignement professionnel dont l'image ne correspond pas au dynamisme, à la modernité et précisément à la capacité à prendre en compte les besoins économiques du pays par la liaison qu'il a depuis très longtemps avec les entreprises. L'enseignement professionnel a vocation plus que tout autre à s'internationaliser ; nos entreprises, dans un pays deuxième puissance exportatrice par tête d'habitant au monde, travaillent à l'international. Le groupe PSA en est évidemment un exemple très fort mais de nombreuses PME sont exportatrices. Il est évident que les élèves auront de meilleures possibilités d'embauche, et de meilleures possibilités de carrière s'ils ont précisément déjà cette formation internationale. Les sections européennes en lycées professionnels permettent aux élèves d'avoir un véritable projet de mobilité européenne.

Dès la rentrée 2001, le ministre délégué souhaite mettre en place dans les lycées professionnels, à titre expérimental, une mention « *Europro* » qui permettrait de valider, en collaboration avec les entreprises et nos partenaires européens, tout un parcours et des stages

professionnels dans les entreprises européennes sur le modèle de l'*Europass*. Les sections européennes peuvent évidemment largement contribuer à ce projet.

La réciprocité des échanges mis en œuvre fera que nous accueillerons de plus en plus de nos concitoyens européens, allemands, portugais, espagnols et renforcera encore la construction de cette citoyenneté. Le projet de sections européennes s'inscrit donc dans un vaste ensemble qui est destiné à faire des élèves des citoyens européens.

L'an prochain nous aurons une monnaie unique ; il est souhaitable que nous ayons rapidement des citoyens, non pas uniques, mais capables de construire ce nouvel ensemble, cette super-puissance faite précisément du respect de différentes identités, de différentes langues et de différentes cultures, « ouverte » aux attentes des pays tiers, avec lesquels nous travaillons et probablement mieux adaptée.

Ce projet est nouveau dans l'histoire du monde : on y participe en développant la culture des langues.

Enfin, un dernier point qui rend davantage encore pertinente l'ouverture de sections européennes en lycées professionnels, tient à l'universalité du langage technique, de la technique, de la technologie, de l'enseignement professionnel lui-même. Les enseignements professionnels qui sont donnés aux élèves constituent certainement un substrat particulièrement riche, particulièrement fort en potentialités pour être la discipline non linguistique enseignée aux élèves selon des adaptations. Cette idée que la technique est une langue universelle, idée de notre ministre délégué, est très porteuse pour développer ce type de sections. Il est donc indispensable que nous puissions accompagner cet effort avec le CIEP avec qui nous travaillons depuis de longues années, en tant qu'opérateur.

Pour terminer, quelles que soient les orientations des ministères et des ministres sur le long terme, deux choses sont certaines ; elles doivent vous permettre de vous accrocher à ce projet : d'une part, l'internationalisation ne changera pas, l'internationalisation ne s'arrêtera pas, l'Europe ne s'arrêtera pas ; elle continuera de croître et, en particulier, on n'arrêtera pas l'enseignement bilingue, on n'arrêtera pas les sections européennes. La seule inquiétude tient à ce que, si nous ne produisons pas l'effort nécessaire dans le cadre du secteur public, nous ouvrons la voie à d'autres, mais qui ne seront pas forcément préoccupés des élèves les plus défavorisés ou de l'ensemble des élèves sur le territoire national. Nous avons un devoir de réussir les sections européennes et les sections internationales dans l'enseignement public. Cela fait partie de notre tâche.

D'autre part, la réalité concrète de cette ouverture internationale, de cette ouverture du corps social à l'international, de cette ouverture de notre société à l'international par la formation des jeunes, ne repose ni sur la volonté d'un ministre ou de ministres quels qu'ils soient, pour importante et fondamentale que soit leur impulsion, ni sur les directions de l'administration centrale, quelle que soit sa détermination (celle de la DRIC est évidemment totale et elle l'a toujours été dans ce sens parce que c'est son travail, c'est sa raison d'être) ni même sur la qualité des prestations et la force de conviction d'un opérateur, aussi professionnel soit-il, comme l'est le CIEP, ancré à la fois dans la double réalité de l'Éducation nationale et de l'action internationale.

La réalité de cette ouverture dans les établissements se joue dans la construction par leurs équipes pédagogiques et administratives, de véritables projets d'établissement, d'un véritable projet d'ouverture centré sur les élèves, sur la pratique pédagogique, c'est-à-dire sur vous et vos relations avec vos élèves, avec vos proviseurs, avec vos inspections.

Dès lors, la conception du stage par le CIEP, telle qu'elle a été construite, devrait être très riche et répondre à notre attente en étant surtout d'abord très pragmatique, c'est-à-dire centrée sur vos pratiques, centrée sur l'élève, sur l'établissement et sur les partenaires économiques. La formation vous donnera des outils, des pratiques pédagogiques et des stratégies globales en vue de cette mobilité européenne des élèves, c'est-à-dire les stages en entreprise, les échanges et toutes les actions que vous pourrez développer.

Je vous souhaite à tous un très bon stage et encore une fois je remercie les concepteurs et particulièrement le CIEP et l'inspection générale d'avoir bien voulu répondre à notre demande et mis très vite en place cette formation.

Intervention de Jacques THIERRY Inspecteur général d'économie-gestion

Au nom des Inspections générales, je vous remercie d'accueillir ce stage destiné aux enseignements professionnels. Il s'agit là d'un très beau symbole que d'être reçu ici, au CIEP de Sèvres. Les enseignements professionnels atteignent ainsi une certaine légitimité qui n'était pas la leur, dans le cadre de l'enseignement des langues et dans le cadre des sections européennes.

Je rappellerai très brièvement quelques points d'histoire.

Il faut attendre 1966 pour que les BEP -les brevets d'enseignement professionnel- soient créés. C'est à cette occasion qu'est intégrée dans les programmes d'enseignement professionnel, *une langue vivante facultative*.

Ce n'est que dans le milieu des années 70 que les BEP du secteur industriel, du champ de la production donc, sont eux aussi associés à un enseignement de langue vivante également facultatif.

En 1985, *la création des baccalauréats professionnels* couronne enfin une implantation des langues vivantes dans l'enseignement professionnel. Ne prétendant à l'exhaustivité, je laisse de côté la création des corps de professeurs PEG lettres : lettres-anglais (qui deviendront ensuite anglais-lettres). Ils devaient enseigner les langues à côté des premiers PEG lettres-histoire.

Dans les années 80, la montée en puissance d'un *corps d'inspection de l'enseignement technique chargé de la pédagogie des langues vivantes dans l'enseignement professionnel*, légitimant cette pédagogie (sans en faire une imitation plus ou moins clonée d'un enseignement des langues calqué sur l'enseignement général), est primordial.

Tout ce qui se passait ici au CIEP était *hors d'atteinte* pour les professeurs des collèges d'enseignement technique, des lycées d'enseignement professionnel. L'arrivée de l'enseignement professionnel aujourd'hui, au même titre que les autres, constitue l'aboutissement à une véritable parité.

L'enseignement professionnel, grâce aux décisions des cabinets des ministres, a enfin sa légitimité dans le cadre de ce que Monsieur le délégué appelle une internationalisation, une européanisation du système éducatif. Il est vrai qu'on ne produit pas longtemps si on ne vend pas, que pour vendre il faut avoir des notions internationales.

La France tient une place dans le domaine du tourisme, de la production et de la vente.

À ce propos, j'avais l'occasion de m'exprimer il y a trois jours dans une belle ville marocaine avec le Syndicat national des agents de voyage, le SNAV, qui rappelait fort justement aux ministres présents que la France était le premier pays en tourisme réceptif, premier poste qui apportait à notre pays les devises dont il a besoin.

Inutile de dire que dans cette perspective, les compétences en langue sont extrêmement importantes.

Monsieur Rochette, du groupe PSA, pourra témoigner de l'importance des langues dans le cadre de toutes les formations et de toutes leurs implications en terme d'emploi.

J'insiste encore sur le symbole que représente notre présence au CIEP pour l'enseignement professionnel.

En conclusion, je veux souligner que le partenariat entre les deux inspections générales ici présentes est total. Je remercie Mireille Golaszeswski, Inspectrice générale d'anglais, qui a compris les spécificités de l'enseignement professionnel. Elle a fait en sorte qu'on ne « clone » pas les types d'enseignement, mais bien au contraire que l'on prenne l'épistémologie des disciplines professionnelles en compte pour en faire une réalité. L'enseignement des langues doit avoir sa part propre et ne doit pas être réduit à la portion congrue. Il était important de le dire.

Merci de nous avoir accueillis et merci de ce beau symbole.

Intervention d'Alain ROCHETTE **Directeur de la communication de Citroën S.A.**

Lors de son intervention, Monsieur l'inspecteur général Thierry demandait ce que le groupe PSA pouvait avoir à dire concernant l'apprentissage des langues chez nos jeunes. Comme vous le savez tous, un constructeur automobile comme le nôtre doit se mondialiser. Nous avons, à ce jour, beaucoup trop travaillé sur l'Europe et pas assez sur le reste du monde.

Il est clair qu'aujourd'hui pour développer et pérenniser nos activités, nous devons travailler à l'international, en Amérique du Sud, en Chine, en Asie, en Iran, enfin dans le monde entier. Le groupe commercialise des voitures dans environ 20 000 points de vente dans le monde, ce qui est insuffisant aujourd'hui. On peut à peine vendre trois millions de voitures avec 20 000 points de vente. Il va falloir construire d'autres usines et mettre en place d'autres points de vente.

Nous avons donc vocation à travailler à l'international au niveau commercial mais aussi dans le secteur de la réparation de nos automobiles. Si nous mettons en place des usines dans le monde, nous devons aussi travailler avec des partenaires industriels, qui ne sont pas forcément français, qui le sont de moins en moins. Nos usines en France travaillent avec des partenaires industriels étrangers ; ainsi, lorsque nous recrutons de jeunes « ressources humaines » niveau bac + 5, nous imposons la connaissance de notre langue maternelle, mais également l'anglais. S'ils n'ont pas ces deux langues, ils ne sont pas recrutés. Nous attendons aussi d'eux qu'ils parlent une troisième langue, c'est « la cerise sur le gâteau » en quelque sorte.

Nous entendons par parler une langue couramment, s'exprimer dans cette langue oralement ou par écrit, de façon à se faire comprendre. On admet volontiers les fautes de syntaxe, les fautes de grammaire, les fautes de vocabulaire, si elles n'entravent pas la communication. La langue pour nous est un outil de communication.

Au niveau des techniciens d'un niveau bac + 2, nous n'exigeons pas encore la maîtrise orale d'une langue étrangère, mais nos critères sont en train d'évoluer.

En effet, des jeunes travaillant dans les métiers du service en particulier doivent accueillir leurs clients et s'exprimer dans la langue que parle ce client.

Dans la maintenance automobile, si un de nos concitoyens européens, allemand, anglais ou espagnol se présente dans un point de vente Peugeot-Citroën, il doit pouvoir être accueilli dans sa langue maternelle. Même si la personne qui est face à lui ne s'exprime pas dans cette langue couramment, l'important est qu'il arrive à comprendre quel est le problème du client et à lui expliquer comment il va le régler.

Par ailleurs, les jeunes que nous recrutons pour travailler dans les points de vente doivent maîtriser oralement une langue étrangère. Nous exprimons ce point dans les commissions professionnelles consultatives même s'il n'est pas forcément pris en compte. Si je pouvais exprimer un souhait en direction du système éducatif concernant la validation, ce serait que l'on mette en place une épreuve orale. L'administration a ses problèmes et ses contraintes que je connais, notamment pour la mise en place d'épreuves orales souvent coûteuses. Cependant, ces épreuves existent déjà, elles ne sont que facultatives mais on pourrait envisager de les rendre obligatoires pour le secteur des services.

Dans nos usines, les jeunes doivent s'exprimer en langue étrangère mais essentiellement par écrit. Pourtant, dans ce domaine aussi, l'évolution de la demande est forte. Lorsque l'on sort un nouveau modèle de voiture, 200 à 250 entreprises de secteurs divers et du monde entier travaillent ensemble pour harmoniser les moyens de fabrication.

Ces hommes et ces femmes allemands ou chiliens ne s'expriment pas forcément en français. Si nos collègues ne peuvent pas s'exprimer dans leur langue, des problèmes de communication surgiront inexorablement. Donc, les jeunes techniciens, de jeunes bacheliers en l'occurrence, doivent pouvoir s'exprimer sur le quotidien avec les gens qu'ils reçoivent dans les usines. Voilà, très schématiquement, les objectifs que nous pourrions fixer au système éducatif. Vous êtes en droit, bien sûr, d'exiger une certaine réciprocité.

Lorsque Monsieur le délégué évoquait les possibilités de stages en entreprises, PSA qui a des usines et des points de vente en Angleterre, en Espagne, en Amérique du Sud, en Asie, devrait se mobiliser pour offrir des opportunités de stages à l'étranger à des jeunes en formation. Pourtant, l'entreprise établie à l'étranger n'est pas encore suffisamment sensibilisée à ces possibilités de formation. Des problèmes d'hébergement, de discipline, de responsabilités, d'ordre juridique ou financier se posent et qu'il faudra résoudre. Il faudra bien que nous apportions notre pierre à cet apprentissage de la langue, mon rôle est d'y contribuer car je suis persuadé de la nécessité de séjours à l'étranger pour maîtriser une langue.

La mise en place de textes fixant le cadre de ces actions à l'étranger, sur le plan financier, sur le plan juridique et sur le plan des responsabilités, sous la forme de cahier des charges auquel les entreprises sont accoutumées, serait fondamentale. Il s'agit de bien fixer les objectifs techniques de ces séjours en collaboration avec le ministère et les rectorats d'académie. De notre côté, nous devons sensibiliser nos filiales industrielles ou commerciales pour faciliter les démarches des enseignants.

À la tête d'une filiale, le directeur généralement d'origine française, a une culture suffisante pour comprendre les enjeux et servir de relais pour sensibiliser ses équipes. Un opérationnel lui, ne sera pas forcément formé, j'insiste donc sur la nécessité d'un cadre qui aplanirait les problèmes (notamment l'hébergement).

Un groupe comme le nôtre est prêt à réfléchir avec vous à la complémentarité de nos actions.

**I – LA SECTION EUROPÉENNE
EN LYCÉE PROFESSIONNEL**

Introduction

Madame Nicole CABOT IEN-ET d'économie et gestion

Les sections européennes en lycée professionnel sont régies par deux textes, le premier de 1992 fonde les sections européennes, le second de septembre 2000 est plus particulièrement consacré aux établissements d'enseignement professionnel.

(Annexe 1 et annexe 2 : BO n° 33 du 3 septembre 1992 et BO n° 32 du 14 septembre 2000)

La section européenne offre aux élèves la possibilité d'améliorer leurs aptitudes linguistiques, facilite leur mobilité et une meilleure insertion professionnelle, permet de s'inscrire dans le dispositif EUROPASS et enfin à avoir accès plus facilement aux nouvelles technologies.

Pour obtenir l'autorisation du recteur pour l'ouverture d'une section européenne, il faut constituer un dossier. Celui-ci devra présenter le plus clairement possible la politique européenne de l'établissement.

Cette politique doit être un des objectifs du projet d'établissement. Les échanges déjà réalisés, les partenariats mis en place, l'accueil de jeunes européens seront indiqués.

Il faut prévoir aussi l'organisation pédagogique que nécessite la mise en place d'une section européenne.

Il pourrait ainsi être envisagé de renforcer le temps d'enseignement en langue, prévoir des cours de DNL sur le temps de la formation, inclure les projets d'échanges dans le cadre des PPCP, faire participer des intervenants extérieurs.

Des périodes de formation en entreprise en Europe (non obligatoire) devront être mentionnées.

Dans la mesure du possible, il faut créer des partenariats, prévoir leur financement, organiser le suivi et évaluer la travail en entreprise pour les inclure dans les épreuves d'examen.

Enfin des possibilités de financement et d'aide pour la mise en place de projets d'échanges doivent être recherchées auprès d'organismes.

En effet les DARIC dans les rectorats, les CIO européens, les filiales des grandes entreprises, les agences des programmes européens peuvent apporter leur soutien au projet de création de la section et aux projets d'échanges.

Le rôle et l'intérêt de la section européenne en lycée professionnel

Claude WOIMBÉE
Proviseur du lycée Émile Zola à Bar-le-Duc

**Défi et réussite, depuis 1994, d'une section européenne
au lycée professionnel régional Emile Zola de Bar-Le-Duc**

EN BEP

Proposée en début de cycle BEP aux élèves souhaitant un approfondissement en anglais ou bien une mise à niveau dans la matière, la section européenne offre 3 heures hebdomadaires d'enseignement en plus des 2 heures réglementaires. Ces trois heures sont axées essentiellement sur un anglais de communication orale. Un certificat sera délivré à l'issue d'un entretien en langue étrangère.

Il est à noter que les jeunes qui choisissent cet effort se préparent déjà à la mobilité professionnelle, puisque leurs aptitudes en langue étrangère leur permettront d'être utiles, notamment dans les PMI-PME qui ont de plus en plus d'échanges commerciaux avec les pays de l'Union ou du monde via la langue anglaise.

De plus, une heure par semaine est consacrée à l'apprentissage des institutions européennes.

EN BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL

Ouverte naturellement aux élèves issus de BEP « option européenne », la section accueille aussi tout autre candidat n'ayant pas bénéficié de l'horaire supplémentaire, mais néanmoins intéressé par :

- Un horaire renforcé en anglais de 2h par semaine
- Une heure hebdomadaire en « discipline non linguistique » pendant laquelle une partie du programme de spécialité portant sur la communication interne et externe de l'entreprise est enseignée en langue étrangère
- Une période de formation en entreprise, d'une durée minimale de 4 semaines en Grande-Bretagne ou tout autre pays membre de l'Union européenne

ÉVALUATION ET VALIDATION

Trois critères sont pris en compte pour l'obtention de la « mention européenne » validée par Monsieur le Recteur :

1. La note obtenue en expérience professionnelle à l'étranger à l'issue du stage en entreprise, note attribuée par une équipe composée du tuteur professionnel, d'un professeur de spécialité autochtone et du professeur d'anglais de la classe.

2. La note résultant des travaux en discipline non linguistique évalués lors de contrôles en cours de formation.
3. La note attribuée à la prestation orale de chaque candidat qui doit commenter son stage et son séjour à l'étranger à partir d'un rapport qu'il a rédigé en langue anglaise.

Le jury d'oral est présidé par Monsieur Martin-Kellie, I.E.N. d'anglais.

La mention européenne est décernée si la note globale de 14 sur 20 est atteinte. À partir de cette année, une circulaire ministérielle généralise cette validation attribuée avec des modalités légèrement différentes.

EUROPASS

Chaque élève reçoit de la commission européenne de Bruxelles un « passeport pour l'emploi en Europe », créé par le Service des relations internationales de l'Académie Nancy-Metz, et qui atteste de son stage à l'étranger. Chacun de ses futurs séjours hors-frontières sera porté sur l'Europass et validera ses compétences professionnelles dans une langue étrangère, ce qui constitue un additif de qualité à un CV.

CONCLUSION

Le stage de 4 semaines à l'étranger améliore très fortement les aptitudes et compétences de l'élève : autonomie par l'immersion dans la vie quotidienne à l'étranger (déplacements entre lieu d'hébergement et entreprise d'accueil), meilleure connaissance de la vie culturelle, connaissances linguistiques, mise en situation professionnelle...

Le succès dépend avant tout de la mise en relation des entreprises avec le lycée, de la constitution progressive d'un réseau favorisant la mise en œuvre et le suivi des stages. L'insertion professionnelle de ces élèves est largement assurée, grâce à leur forte motivation et à la valorisation de leurs acquis. L'option européenne apporte un atout dans la reconnaissance du baccalauréat professionnel.

Si l'obtention de la mention n'est pas toujours réussie à 100%, il est toutefois remarquable de constater la motivation sans relâche d'élèves de lycée professionnel qui sont, en fin de cursus, capables de communiquer avec aisance dans le monde du travail comme dans la vie quotidienne en langue anglaise.

**II - QUELLES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES
POUR LES SECTIONS EUROPÉENNES
EN LYCÉE PROFESSIONNEL ?**

Intervention de Mireille GOLASZEWSKI Inspectrice générale d'anglais

Quelles compétences linguistiques pour la section européenne en lycée professionnel ?
En d'autres termes, quelles langues doit-on enseigner en section européenne en lycée professionnel, langue de communication et/ou langue de spécialité ?

Introduction et problématique

Le choix de la langue (cf. BO 14 septembre 2000) est déterminé par les épreuves obligatoires de langue vivante et l'évaluation spécifique qui vise à apprécier la maîtrise dans cette même langue.

- a) À partir de l'existant, de l'amont, de la langue, apprise et évaluée en BEP, l'objectif serait de consolider et de renforcer par une grande exposition des élèves à la langue, ce qui est le but assigné en 1992 aux sections européennes en général.
- b) Le lycée professionnel est ouvert sur l'entreprise, donc il a, de fait, une vision pragmatique et professionnelle des enjeux.

Il est aussi important de se situer en aval de la formation et de regarder en lycée professionnel :

- Avec quelles entreprises situées à l'étranger ? Avec quels pays voisins ?
- Avec quelles entreprises étrangères-filiales situées autour de l'établissement (bassin, académie, secteur géographique) ?

Le lycée professionnel va travailler dans le cadre de partenariats, de stages, la langue choisie doit être aussi la langue de proximité et/ou du voisin.

L'enseignement de la langue dans la salle de classe

L'espace langue que l'on peut construire comme un espace européen dans la salle multimédia où les TICE permettent de voyager à l'extérieur (ordinateur multimédia, équipement audiovisuel et libre accès à Internet) est indissociable de l'apprentissage par la pratique de la langue en situation réelle du stage en entreprise à l'étranger. Ce dernier est la chance du lycée professionnel, un de ses fleurons, dans l'idéal il faudrait qu'il se déroule à l'étranger.

Le stage à l'étranger authentifie l'apprentissage de la langue étrangère.

Celui-ci a une double dimension :

- a) temporelle
- b) spatiale.

a) temporelle

Le stage est à la fois linguistique et professionnel mais surtout intensif car, savoir et savoir-faire sont indissociables. J'en veux pour exemple la compréhension d'une notice technique rédigée en espagnol, en allemand ou en anglais, qui permettra aux stagiaires de faire fonctionner la machine.

Il est intensif aussi car il est limité dans le temps.

Le premier stage est une initiation, il se situe en début de formation et son but est de familiariser les élèves avec une culture différente : culture au sens usuel mais aussi au sens de culture de l'entreprise.

Le second stage de pratique professionnelle est plus long mais d'une durée limitée. Il va de soi que la connaissance et l'usage de la langue sera plus intensif la seconde fois car le deuxième séjour est enrichi du premier ; il est aussi plus intensif car le stagiaire est placé dans une situation active où la langue est instrumentale et outil de communication.

b) spatiale

La dimension spatiale est double :

- L'apprenant-stagiaire est à la fois dans le pays où l'on parle la langue étrangère apprise en immersion totale et dans l'entreprise où il y a obligation de faire, de produire, etc. avec un interlocuteur/partenaire dont il faut comprendre la langue.

Il est donc à la fois dans un espace circonscrit, fermé, où une *langue de spécialité* sera requise et dans un lieu ouvert, social et culturel où *l'activité de communication* sera primordiale.

Cependant, toute langue est instrumentale en ce sens qu'elle est le moyen de parler à quelqu'un pour dire quelque chose.

- **Le stage à l'étranger** répond aussi à l'exigence de mobilité, qu'elle soit spatiale ou intellectuelle.

À propos du lieu de stage, il n'est pas absurde d'envisager des stages professionnels dans des pays de la communauté européenne qui parlent une langue différente de celle qui est enseignée dans le lycée professionnel. Le Danemark ou la Suède utilisent régulièrement la langue anglaise dans bon nombre de situations professionnelles. L'anglais est ici le passage obligé de l'échange, qu'il soit linguistique, commercial ou professionnel.

- **Le stage est limité dans le temps et dans l'espace** : la formation doit être une formation tout au long de la vie. Il faut pouvoir donner les moyens à nos élèves qui vont devenir des professionnels de tenir à jour leurs connaissances linguistiques (cf. GRETA, DCL, CNED).

Langue de communication généraliste et /ou langue de spécialité (cf. la réforme des BTS)

Les compétences attendues (compétence de communication et compétence opératoire) sont-elles antinomiques ? Peut-on élaborer un référentiel ? Comment les évaluer ? Qui va les évaluer dans les sections européennes ? Que veut dire **communiquer** ? Quelles sont les **exigences** ? Le **statut de l'erreur** ? Les quatre compétences liées traditionnellement à l'apprentissage des langues (compréhension écrite et orale, expression écrite et orale) peuvent-elles être ici utilisées ? La réponse dépend sans doute des filières professionnelles.

<p><i>Lire</i> <i>écrire</i> <i>comprendre</i> <i>parler</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ pour remplir des formulaires, rédiger des lettres, traduire des documents ▪ pour des documents professionnels tels que <ul style="list-style-type: none"> lettres rapport, articles, notices, mémos documents publics messages écrits fax compte rendu financier catalogues, brochures messages téléphoniques
--	---

L'apprentissage d'une langue est un processus évolutif et progressif. Il faut donc concevoir un apprentissage par niveaux, ce qui suppose des programmes, un référentiel commun.

Il s'agit d'aider les élèves à construire leur apprentissage, à valoriser leurs efforts et à les récompenser. Les différents niveaux du DCL sont parfaitement adaptés à cette démarche d'apprentissage (langue de communication usuelle LCU, langue de communication d'usage professionnel LCUP, langue spécialisée LS).

Présentation du « **DIPLÔME DE COMPÉTENCE EN LANGUE** » (DCL) et sa possible adaptation en section européenne comme outil d'apprentissage et d'évaluation vers de nouvelles pratiques pédagogiques

Geneviève GAILLARD
IA-IPR d'anglais

I) Présentation du DCL

- Le Diplôme de compétence en langue (DCL) est un diplôme de l'Éducation nationale qui valide la maîtrise d'une LVE en situation professionnelle.

Il a été créé par arrêté ministériel en octobre 1995 (cf. annexe 4) et ne concernait alors que l'anglais.

Puis il a été élargi dès novembre 1997 à l'allemand et dès 1998 à l'espagnol et à l'italien.

- Pourquoi le DCL ?

Il est né d'un besoin exprimé auprès des GRETA ou des centres de formation continue universitaires par des entreprises qui étaient à la recherche d'un moyen de s'assurer des compétences en langues étrangères de leur personnel. Il cherche à substituer aux critères flous, encore actuellement en vigueur, du type « lu, écrit, parlé » des critères plus sûrs et plus explicites. Cf. interview du 30 octobre 1996 de Michel Perrin, universitaire bordelais, un des inventeurs du DCL dans le quotidien régional *Sud-Ouest* : « *Actuellement vous ne distinguez pas une personne qui dit « j'ai un DEUG d'anglais » d'une autre qui dit « je n'ai pas le bac mais je parle anglais couramment ».* L'on peut penser qu'à l'épreuve du DCL des différences apparaîtraient entre ces deux profils.

Le DCL est novateur en ce sens qu'il valide à la fois les compétences en langue d'un candidat et son aptitude à utiliser ses acquis linguistiques dans son activité professionnelle, d'où une épreuve basée autant sur des critères d'ordre plus pragmatique que linguistique.

Qui est concerné par le DCL ?

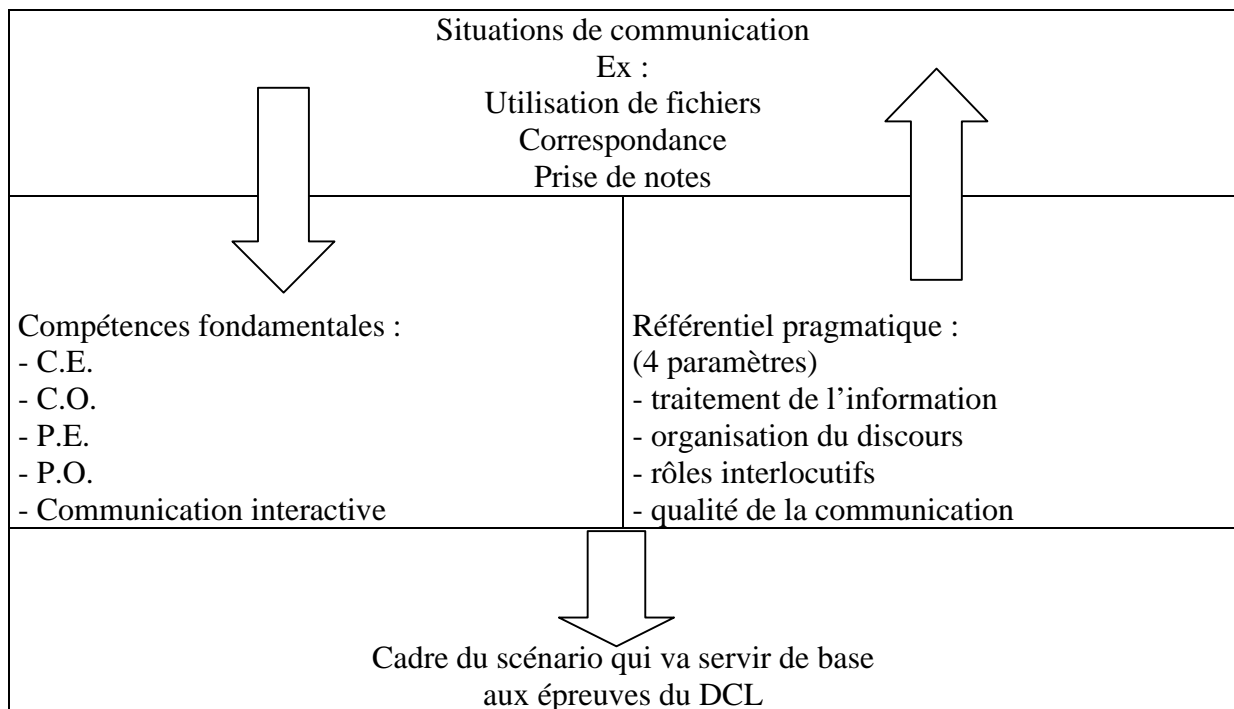
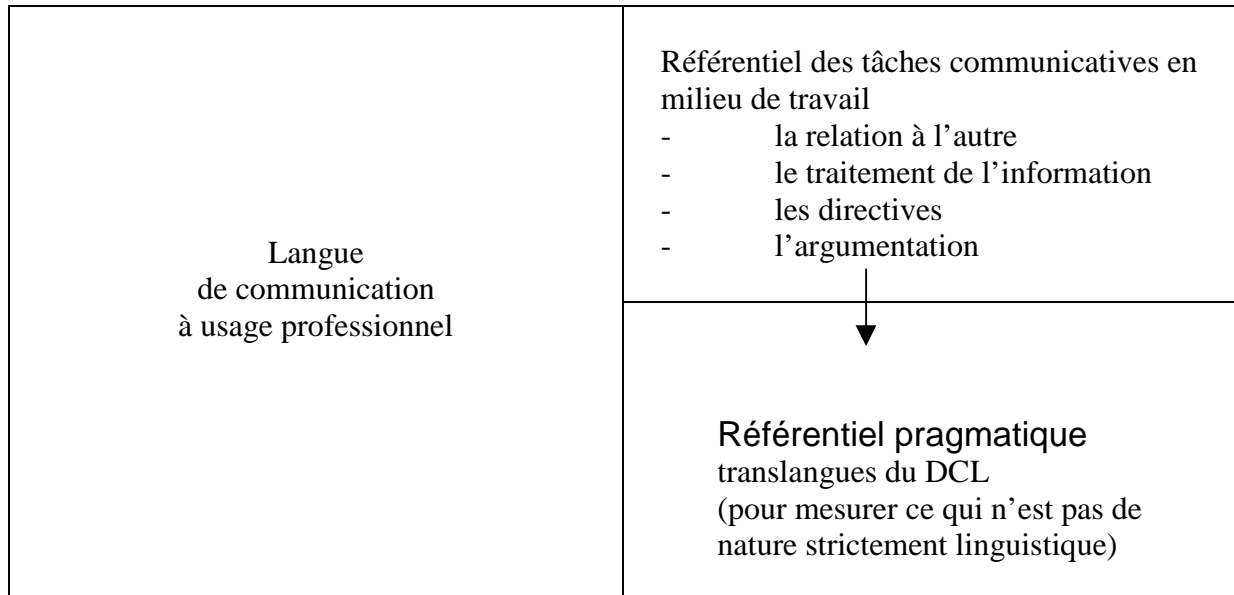
- Les salariés, demandeurs d'emploi, ou toute personne justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans, qui cherchent une reconnaissance de leurs acquis dans une langue étrangère.

- Les entreprises qui souhaitent s'assurer de la compétence linguistique de leurs collaborateurs au delà de la formule « lu, écrit, parlé ».

Aucun niveau préalable de diplôme ou de formation n'est exigé pour se présenter à l'examen.

L'ambition du DCL est de garantir une compétence opérationnelle réelle, à un niveau donné. Pour ce faire, et donc pour mieux répondre aux besoins de l'entreprise, des enquêtes ont été menées sur le terrain, en amont du diplôme, dans des entreprises de tailles et activités variées et dans de grandes administrations, le but étant de répertorier, secteur par secteur, les *situations de communication* dans lesquelles un salarié peut être impliqué, les *tâches* qu'il peut avoir à réaliser, le *vocabulaire* qu'il peut avoir à utiliser ou à comprendre en LVE.

ENQUÊTES SUR LE TERRAIN



- L'examen est organisé en cinq parties :

- 1^{re} partie : à partir de documents écrits en langue étrangère, le candidat recueille des informations et répond à des questions.
- 2^e partie : le candidat réalise le même exercice, mais à partir de documents sonores qu'il peut écouter autant de fois qu'il le souhaite.

- 3^e partie : le candidat doit obtenir, de l'examineur-interlocuteur, des éléments complémentaires d'information sur la base de demandes écrites qui lui sont fournies. C'est une phase de conversation en langue étrangère.
- 4^e partie : à partir des informations recueillies au cours des trois premières phases, le candidat rédige une note proposant une solution au problème posé.
- 5^e partie : le candidat doit présenter à l'examineur-interlocuteur la solution qu'il a choisie et défendre son point de vue. C'est, de nouveau, une phase de conversation qui fait en outre appel à des capacités d'argumentation.

- Qu'évalue-t-on ?

Le DCL n'est pas un contrôle de connaissances sur la langue mais évalue un degré de compétence (dite opérationnelle) sur une échelle de 1 à 4 ; autrement dit, le candidat montre dans quelle mesure il est capable d'utiliser ses connaissances sur la langue et dans la langue dans une situation aussi proche que possible de la réalité professionnelle. Or, le fait de s'adapter à la situation, de résoudre des problèmes est aussi important que la maîtrise de la langue, d'où deux référentiels, l'un linguistique, l'autre pragmatique.

Les degrés du diplôme

Le DCL est bâti sur quatre degrés.

On se présente *globalement* au DCL et c'est la performance qui détermine le degré obtenu.

Degré 1 et 2 = compréhension et restitution d'éléments d'information.

Degré 3 et 4 = évaluation plus ciblée sur la capacité à traiter et présenter l'information de façon hiérarchisée et organisée.

II) DCL et section européenne professionnelle

1°) Un constat général : il faut donner du sens à l'apprentissage d'une langue en milieu scolaire.

- L'apprentissage d'une langue étrangère dans le système scolaire français n'est pas lié, pour la très grande majorité des élèves, à un besoin vital (rien de comparable avec la situation des migrants par exemple). Il est, au plus, perçu comme une discipline « scolaire ».

- Notre enseignement est encore trop basé sur une tradition de l'écrit et du discours magistral ; l'approche reste trop livresque et l'enseignement insuffisamment centré sur l'activité de l'élève. Les élèves sont donc, le plus souvent, en situation de récepteurs passifs en classe, ce qui explique, qu'au fil des ans, ils donnent des signes de désapprentissage.

- Les épreuves de langue actuelles ne sont pas révélatrices du savoir-faire professionnel des élèves et induisent un enseignement centré sur l'étude de documents.

Il faut penser, maintenant, à utiliser des espaces privilégiés tels que Travaux croisés en collège, Travaux personnels encadrés au lycée d'enseignement général et technologique et Projet pluridisciplinaire à caractère professionnel en lycée professionnel, où l'objectif de résolution de problème et de création d'un produit final introduit une dimension nouvelle en responsabilisant l'élève dans l'identification d'une problématique, le traitement de l'information et la recherche de solutions adaptées. En responsabilisant l'élève et en le mettant en situation de faire appel à des compétences de savoir-faire et de savoir-être, l'on accroît sa motivation.

2°) Le lycée professionnel, avec son ouverture directe sur la vie réelle (stages en entreprise) et son objectif de préparation immédiate à un métier, est le lieu idéal pour apprendre autrement une langue vivante étrangère et lui donner du sens en en faisant un vecteur de résolution de problème.

3°) Le DCL, dans sa conception, offre un cadre d'apprentissage idéal, non seulement pour évaluer mais aussi, et surtout, pour modifier les stratégies d'apprentissage en associant, de manière très étroite, le linguistique et le contexte professionnel.

4°) La section européenne, avec l'enseignement, pour partie au moins, d'une discipline non linguistique en langue étrangère, réalise la symbiose entre le pragmatique et le linguistique.

→ le professeur de la DNL va, par nécessité, agir dans cette logique.

→ le professeur de la LVE, en parallèle peut, pour partie du temps au moins, orienter son enseignement vers des simulations ou études de cas où seront reconstituées les conditions de la vie réelle.

La question de fond est : voulons-nous répondre, dès la formation initiale, aux besoins des professionnels ?

Dans cette perspective, est-ce que les méthodologies actuelles et les épreuves de langue (BEP, Bac Pro, BTS...) préparent nos élèves au métier qu'ils auront à exercer demain ? Ces épreuves visent-elles les compétences pragmatiques et personnelles tout autant que les compétences linguistiques ?

La conclusion relève de l'évidence : il faut se donner les moyens de mettre l'apprentissage et les épreuves de certification en meilleure adéquation avec les objectifs dictés par les besoins du terrain.

Pistes de travail :

Pour le professeur de la DNL : le DCL est assurément un bon outil d'évaluation des compétences en langue qui pourrait inspirer les jurys d'habilitation, ce qui permettrait de clarifier et d'harmoniser les pratiques

Pour les élèves :

→ En matière de stratégie pédagogique, le DCL offre une base d'apprentissage idéale pour relier la langue à la DNL et développer des compétences personnelles et pragmatiques tout autant que linguistiques. Ce faisant, l'on a toutes les chances d'accroître la motivation de l'élève au cours de son apprentissage.

→ En matière d'objectifs et d'évaluation, l'on pourrait, dans un premier temps :

- comparer les objectifs en langue dans les lycées professionnels (cf. tableau des modes opératoires) et le référentiel pragmatique du DCL puis voir dans quelle mesure le deuxième contient (ou pas) les modes opératoires énoncés actuellement.

- confronter les épreuves de LVE de l'enseignement professionnel (BEP et Bac Pro) et le DCL pour :

- voir en quoi un apprentissage calqué sur la notion de résolution de problème en LVE développe les savoirs et savoir-faire exigibles aux épreuves écrites et orales de l'enseignement professionnel (dans l'hypothèse où l'on maintiendrait en l'état ces épreuves)

- voir en quoi une épreuve modifiée, davantage calquée sur le DCL, serait une valeur ajoutée pour la recherche d'emploi et la vie professionnelle

- envisager une troisième hypothèse : épreuve classique + validation de type DCL hors cursus (pronostic de Michel Perrin : « Un jour tous les étudiants non-linguistes qui ont des langues obligatoires, enseignées et évaluées parfois difficilement, viendront au

DCL. On peut très bien imaginer que la compétence en langue vivante d'une maîtrise en géographie soit donnée hors cursus au choix de l'étudiant ».)

Dans cette même interview de 1996 il rajoutait que « s'il s'avère efficace, le DCL devrait vite aborder les rives de la formation initiale et entrer dans le quotidien des étudiants ». C'est aujourd'hui chose faite avec la création du CLES (Certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur) par arrêté ministériel en date du 22-5-2000.

À enseigner autrement, l'on a rien à perdre et sûrement beaucoup à gagner.

(Geneviève Gaillard, IA-IPR d'anglais, académie de Bordeaux)

Sources : documents ministériels et documents DAFCO de Talence (33)

Présentation du Certificat régional de l'académie de Strasbourg

Françoise RITTELMAYER
Enseignante au lycée Bugatti d'Illzach

La Mention régionale **« *Connaissance de l'allemand en formation professionnelle* »**

De quoi s'agit-il ?

La Mention régionale « Connaissance de l'allemand en formation professionnelle » est un diplôme

- créé en 1985 par une convention entre l'Éducation nationale et les organisations patronales d'Alsace
- dont la préparation est financée conjointement par l'Éducation nationale, la région Alsace et les Conseils généraux d'Alsace,
- qui atteste une formation en allemand technique adaptée à la spécialité professionnelle du candidat.

À qui s'adresse la mention ?

Aux élèves de l'enseignement public ou privé et aux apprentis qui

1. préparent soit un Brevet d'études professionnelles, soit un Certificat d'aptitude professionnelle après la classe de troisième, soit un Baccalauréat professionnel,
2. se sont déclarés volontaires
3. ont satisfait aux tests de niveau à l'entrée en formation
4. ont bénéficié soit de la structure d'apprentissage dite « voie régionale », spécifique à l'Alsace et à la Moselle, soit d'un horaire complémentaire.

Pourquoi ce diplôme spécifique ?

Parce que nous vivons au cœur de l'Europe, aux portes de l'Allemagne et de la Suisse, non loin de l'Autriche et du Luxembourg, et que nos relations avec nos voisins de langue allemande (environ 100 millions de personnes parlent l'allemand en Europe !) rendent indispensable une bonne connaissance de leur langue.

Parce que la maîtrise de l'allemand parlé et écrit représente un atout précieux pour tous les jeunes qui veulent vivre et travailler dans notre région.

Parce que notre région s'est forgé au cours des siècles une identité qui plonge ses racines à la fois dans la culture française et dans celle des pays rhénans et qu'il est essentiel de permettre aux jeunes d'accéder à cet héritage, de vivre et de transmettre cette double culture qui fait notre originalité.

Parce que la compréhension ou la pratique des langues régionales d'Alsace et de Moselle et la politique académique des langues vivantes permet à certains jeunes d'atteindre des objectifs plus ambitieux qu'ailleurs.

Parce que l'ouverture des frontières en 1993 a repoussé les limites du bassin d'emploi pour tous ceux qui maîtrisent la langue des voisins germanophones de l'Alsace - Moselle.

Dans quels établissements scolaires peut-on préparer ce diplôme?

Dans tout lycée polyvalent ou professionnel ou tout Centre de formation d'apprentis, public ou privé.

Selon quelles modalités?

1. L'enseignement de la langue générale et technique est assuré par les professeurs d'allemand en étroite collaboration avec les collègues des disciplines professionnelles.
2. Les contenus professionnels ont été définis en accord avec les représentants des Chambres consulaires.
3. Une Commission dite « de certification » examine les dossiers individuels des candidats et attribue le diplôme :
 - du 1^{er} degré aux candidats aux B.E.P. et aux C.A.P. à l'issue d'une formation de deux ans
 - du 2^e degré après deux années de préparation au Baccalauréat professionnel.

Circulaire rectoriale du 19 décembre 1996

La présente circulaire vise à la fois à rappeler les enjeux de cet enseignement, ses objectifs, ses principes d'organisation et de validation, et à en fixer les évolutions, tout en précisant les mesures de soutien.

La Mention régionale « Connaissance de l'allemand en formation professionnelle » est un diplôme de l'Académie de Strasbourg qui valide des niveaux de compétence linguistique dans le domaine professionnel à l'issue des cursus de formation C.A.P., B.E.P., Baccalauréat professionnel.

Elle a été créée en 1985 avec le concours des collectivités territoriales.

Les formes d'organisation mises en place à cette date ont été décrites dans la circulaire rectoriale de juin 1985.

La construction européenne donne une actualité accrue à l'enseignement en mention régionale. En conséquence, les enjeux de cet enseignement ont sensiblement évolué.

Il s'agit en effet désormais :

1. de contribuer à une meilleure formation générale des élèves qui concourt elle-même à leur formation professionnelle

En effet, l'enseignement anticipe sur le programme défini pour se référer constamment au projet personnel de formation des élèves qu'il contribue à consolider tout en développant d'autres formes d'incitation à apprendre ainsi qu'un intérêt pour le monde professionnel.

Il fixe pour les élèves des objectifs coordonnés avec les objectifs de l'enseignement professionnel, à réaliser selon un calendrier établi, les contraignant à travailler dans un cadre rigoureux.

Il valorise les savoirs et savoir-faire acquis dans le cadre de la classe d'allemand en les transposant dans d'autres contextes (atelier, salle bureautique, poste de travail dans l'entreprise etc.)

Prenant appui sur les expériences de vie et de travail, il les rend capables de mieux communiquer avec leur entourage personnel ou professionnel.

Enfin, il constitue pour bon nombre d'élèves un socle sur lequel se construit l'acquisition de nouvelles compétences professionnelles.

2. de contribuer à la valorisation de la formation professionnelle

Les élèves comprennent mieux le « pourquoi » et le « pour quoi faire ». Ils assimilent mieux les informations lors de leur immersion en milieu professionnel.

Ils se forgent progressivement une identité sociale et culturelle reconnue par les professionnels.

Par la maîtrise d'un langage à finalité professionnelle, ils se donnent un atout pour l'accès à l'emploi.

I. OBJECTIFS

La Mention régionale répond à des objectifs linguistiques qui ne sauraient être disjoints des objectifs éducatifs et culturels.

Objectifs linguistiques

- approfondir les structures de la langue générale et le lexique spécifique à la profession

- maîtriser, au niveau du Baccalauréat professionnel, des moyens d'expression concernant la connaissance de l'entreprise et de l'environnement économique
- acquérir des compétences de compréhension de documents authentiques tels qu'ils ont cours dans les entreprises étrangères ou leurs filiales en France (lettres, notices techniques, cahiers de charge, etc.)
- communiquer à l'oral et à l'écrit dans des situations professionnelles, réelles ou simulées, y compris les situations de recherche de lieu de stage ou d'emploi
- rédiger des documents simples à usage professionnel.

Objectifs éducatifs et culturels

Au-delà de ces objectifs étroitement linguistiques, la Mention régionale répond à des objectifs d'éducation linguistique, d'éducation sociale et culturelle, d'éducation européenne.**1.**

Éducation linguistique

- apprendre aux élèves à associer le geste professionnel ou son évocation mentale à l'expression verbale de ce geste
- leur faire prendre conscience qu'on se propose de les faire accéder non à une langue allemande - type mais à des niveaux de maîtrise correspondant à leurs besoins et à leurs capacités linguistiques.

2. Éducation sociale et culturelle

- rendre les élèves plus responsables dans la construction de leur qualification professionnelle
- développer des attitudes sociales et professionnelles en milieu professionnel étranger, leur prise de conscience et leur acceptation d'autres modes de pensée et de vie.

3. Éducation européenne

- les aider à se forger une identité qui ne soit pas étroitement régionale.

Compte tenu de ces objectifs ambitieux, l'enseignement en Mention régionale s'accommode mieux de parcours différenciés que d'un dispositif rigide.

II. ORGANISATION

1. Définition du diplôme

Décernée à l'issue de deux années de formation, la Mention régionale comporte deux degrés.

Le degré 1 est attribué aux candidats à un B.E.P. ou un C.A.P. en deux ans, préparé après la troisième.

Ce degré est ouvert sur la base d'aptitudes linguistiques et d'une motivation suffisante.

Sont dispensés du test d'entrée les élèves titulaires du diplôme du CREAC (Certificat régional d'excellence d'allemand en collège), issus de la voie régionale du collège, des classes trilingues ou de toute autre structure favorisant l'apprentissage de l'allemand dès l'école primaire.

Peuvent être admis en outre les élèves volontaires et motivés qui demandent à suivre cette option sans réelle chance d'obtenir le diplôme au terme d'une scolarité de deux ans.

Un candidat ayant échoué peut se représenter s'il poursuit ses études en Bac pro.

Le degré 2 est ouvert aux candidats à un Baccalauréat professionnel titulaires du degré 1. Néanmoins, des élèves non titulaires de la Mention premier degré peuvent être admis à se présenter à titre exceptionnel au degré 2 et sur proposition du professeur, soit parce qu'ils ont été ajournés, soit parce qu'ils n'ont pas suivi la préparation en classe de B.E.P. Dans ce

cas, le mode de certification fait l'objet d'une procédure particulière : les travaux des élèves sont analysés tour à tour en fonction des objectifs du premier, puis du second degré.

2. Contenus de formation

Les contenus de formation, les procédures d'évaluation et les barèmes ont été publiés par le Centre régional de documentation pédagogique dans une brochure intitulée *La Mention régionale « Connaissance de l'allemand en formation professionnelle »*. Cette brochure tient lieu de référentiel pour l'évaluation.

Des mises à jour sont périodiquement diffusées. Pour certains modules de formation et pour certaines spécialités professionnelles, des brochures destinées à l'apprentissage et à l'évaluation ont été éditées. Elles sont diffusées par le Centre régional de documentation pédagogique ou le rectorat (MAERI).

3. Modalités d'organisation pédagogique

Au niveau du B.E.P.

- Dans les établissements fréquentés par des élèves dialectophones et lorsque le flux d'élèves le permet, deux voies d'enseignement sont constituées : la voie régionale composée des élèves sélectionnés sur la base de tests linguistiques, ou assez motivés pour tirer profit de l'enseignement en Mention régionale, la voie nationale composée des autres élèves, qui suivent alors l'enseignement traditionnel. Dans ce cas, les élèves de la voie régionale préparent l'option dans le cadre de l'horaire normal de langue vivante.
- Lorsque le flux d'élèves ne permet pas la répartition selon deux voies d'enseignement, que les conditions sont cependant réunies pour qu'une troisième heure hebdomadaire puisse être dispensée aux élèves préparant la Mention régionale, il convient d'ajouter cette heure à l'emploi du temps des élèves.
- De la même façon, dans le cas où le niveau initial des élèves de voie régionale s'avère modeste, il convient de prévoir pour les groupes constitués une troisième heure d'enseignement.

Au niveau du Baccalauréat professionnel

Dans tous les cas, un horaire d'enseignement de l'ordre de vingt à vingt-cinq heures par année scolaire s'ajoute à l'horaire obligatoire des élèves.

4. Principes directeurs

- La préparation des élèves à la Mention régionale est autant que possible confiée au même enseignant pour la durée du cycle de deux ans.
- Dans un souci d'efficacité pédagogique, pour une classe donnée, les heures d'allemand - l'horaire obligatoire augmenté le cas échéant de la dotation rectorale spécifique L.C.R. - doivent être assurées par un seul et même professeur.
- Compte tenu des exigences propres à chaque domaine professionnel, la voie régionale ne peut être constituée d'élèves issus de plus de trois spécialités professionnelles différentes, et si possible voisines. Les objectifs de formation étant distincts, on évitera impérativement de regrouper des élèves du secteur industriel et du secteur tertiaire.
- Dans tous les lycées professionnels, les heures de préparation à la Mention régionale doivent être intégrées à l'horaire de fonctionnement pédagogique de l'établissement, il est souhaitable d'éviter la plage horaire de 12 heures à 13 heures ou de 17 heures à 18 heures, si, pendant ce temps-là, les autres classes ne fonctionnent pas.

5. La Mention régionale comme élément d'une démarche vers la création d'une section européenne

La préparation de ce diplôme peut être un premier pas vers la constitution d'une section européenne. Progressivement, la pratique de la langue allemande peut être prolongée, au-delà de l'enseignement linguistique proprement dit, dans le cadre d'une discipline professionnelle dispensée par un professeur dont les compétences auront été reconnues par l'Inspecteur de l'Éducation nationale d'allemand et par l'Inspecteur de l'Éducation nationale de la discipline.

La mise en œuvre de cet entraînement linguistique peut, dans un premier temps, être limitée au seul domaine de la réception et dans un second temps aller jusqu'à la pratique de la langue orale dans le cadre d'échanges collectifs.

La section européenne est ouverte dans le cadre des circulaires ministérielles du 19 août 1992, du 5 avril 1995 et de la circulaire rectorale du 16 mars 1994 qui en définissent le cadre et les conditions de fonctionnement.

Un examen attentif des propositions d'attribution de la mention régionale sera effectué chaque année avec la Commission de certification dans le but de repérer les viviers d'excellence en langue propices à la création ultérieure de sections européennes.

6. Moyens

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'enseignement préparant les élèves à la Mention régionale feront l'objet d'une convention avec le rectorat (MAERI) dans le cadre des opérations de préparation de la rentrée.

Les établissements sont sollicités au mois d'avril de l'année scolaire en cours pour exprimer leurs besoins spécifiques pour la rentrée suivante.

La mise en œuvre, le suivi et le développement de la Mention régionale sont assurés par une équipe d'animateurs qui travaillent dans le cadre de la MAERI sous la responsabilité du chef de mission et de l'IEN concernés.

III. VALIDATION

1. La validation de la formation

La Mention régionale est délivrée par une commission de certification qui apprécie les dossiers de formation constitués pendant les deux années de préparation. Constituée par le Recteur, la Commission est composée de l'I.E.N.-E.T. de la spécialité, d'un professeur d'allemand de lycée professionnel et d'un représentant du monde professionnel.

L'évaluation se fait lors de la 2^e quinzaine de mai. Au cours de la séance d'évaluation, la Commission examine d'abord les dossiers individuels des élèves. Pour disposer d'éléments complémentaires d'appréciation, elle peut procéder à des entretiens individuels ou collectifs, en langue allemande, avec les élèves convoqués à cette fin. Elle décide de l'attribution (ou non) de la Mention. Dans certains cas, elle peut proposer l'ajournement à une session ultérieure.

Le diplôme délivré mentionne en particulier la spécialité professionnelle du candidat et d'éventuelles périodes de formation accomplies à l'étranger dans un pays germanophone (« Certificat transfrontalier »).

Sur proposition de la Commission, les chefs d'établissement délivreront une attestation de formation aux candidats qui auront échoué ; cette attestation mentionnera le diplôme préparé, la durée de la formation en allemand professionnel et les périodes de formation effectuées dans un pays germanophone.

Une certification transfrontalière -délivrée dans le cadre de la Conférence du Rhin supérieur- est attribuée aux élèves titulaires d'un diplôme de niveau V ou de niveau IV ayant, en plus de l'obtention de l'examen de la mention régionale, effectué avec profit un stage de formation en milieu professionnel dans une entreprise en région germanophone, allemande ou suisse.

2. La validation des compétences linguistiques acquises au cours des périodes de formation à l'étranger

Les élèves qui effectuent une période de formation en entreprise (P.F.E.), ou de formation en milieu professionnel (P.F.M.P.) sont évalués par contrôle en cours de formation conformément aux objectifs de formation définis en partenariat avec les entreprises et consignés dans le livret de formation.

Afin de rendre plus proches l'évaluation et la formation, de valoriser les compétences acquises dans le contexte de l'entreprise étrangère, la compétence de communication est évaluée à l'occasion de la réalisation de tâches dans le cadre de la situation de travail. L'évaluation peut être critériée ou plus globale. Quelles qu'en soient les modalités, elle doit permettre de vérifier si les élèves comprennent des directives, s'intègrent dans une équipe, s'informent lorsque c'est nécessaire. Elle se traduit par une appréciation proposée par l'équipe et le tuteur qui est prise en compte pour l'obtention du diplôme. La mise au point de la procédure fera l'objet de recommandations ultérieures.

IV. DISPOSITIF DE RENFORCEMENT LINGUISTIQUE

1. Partenariats

La constitution de partenariats entre établissements scolaires, entre établissements et entreprises a pour but de faciliter les échanges entre établissements, classes, élèves et enseignants, de développer le placement en entreprises étrangères et de déboucher sur la réalisation de projets éducatifs.

Ces partenariats sont conclus en fonction des intérêts propres aux lycées professionnels et C.F.A. et des objectifs fixés dans le cadre du projet d'établissement.

2. Placements en entreprise étrangère

La période de formation effectuée dans une entreprise allemande, autrichienne ou suisse contribue efficacement au succès des candidats.

L'équipe d'animation MAERI assure une aide technique au placement et au financement des stages :

- placements individuels en entreprise
- placements par groupes dans des ateliers ou des centres de formation d'entreprises.

Ces placements interviennent dans le cadre des périodes de formation en entreprise ou des périodes de formation en milieu professionnel.

La « Cellule relations école - entreprise » met à la disposition des intéressés :

- des fiches descriptives de formation, des livrets de formation,
- la convention de stage académique, rédigés en langue allemande.

La Mention régionale offre une véritable chance de progresser à des élèves quelque peu rebutés par l'enseignement général.

Les connaissances de base en langue allemande, les compétences méthodologiques et professionnelles acquises pour partie au lycée, pour partie dans l'entreprise, constituent le

socle sur lequel se construit leur aptitude à communiquer avec leur entourage personnel et professionnel.

Couplée avec un stage en entreprise étrangère, la Mention confère une plus-value européenne à la formation. Elle apporte une réponse au développement de l'aptitude sociale des élèves à l'activité professionnelle et à l'emploi, leur donne une réelle chance d'évoluer et de s'ouvrir à d'autres perspectives.

Enfin, elle permet aux lauréats de bénéficier d'un avantage certain dans la recherche d'un emploi. Ne serait-ce qu'à cause de ce dernier argument, le développement de la Mention régionale doit être considéré comme une des priorités de notre politique linguistique.

Le Recteur,

Jean-Paul de GAUDEMAR

La Mention régionale et les sections européennes - allemand

Le fonctionnement de toute section européenne repose sur la collaboration étroite du professeur de langue et du professeur de la discipline non linguistique (D.N.L.) qui est, dans tous les cas, un professeur d'une discipline professionnelle.

Tous les élèves scolarisés en « section européenne » préparent obligatoirement la Mention régionale.

Dans la mesure où les programmes d'enseignement se recoupent (Mention régionale et discipline professionnelle), l'étude d'un module ou d'une partie de module peut être menée conjointement par le professeur d'allemand et le professeur de D.N.L. Le professeur de D.N.L. évalue le candidat par rapport à des objectifs généraux professionnels. Le professeur d'allemand l'évalue par rapport aux objectifs linguistiques qu'il a fixés dans le cadre de la mention.

La collaboration des professeurs s'avère particulièrement indispensable dans la mise en œuvre :

- **du module I :** l'avis du professeur de D.N.L. permet de garantir l'authenticité et la pertinence du choix des documents proposés
- **du module II :** dans la mesure du possible, une tâche est effectuée en situation professionnelle réelle, sous l'autorité du professeur de D.N.L. Ce travail peut faire l'objet de deux évaluations selon les critères propres à l'enseignement professionnel d'une part et à la Mention régionale d'autre part
- **du module III :** à partir de situations professionnelles authentiques, ouvertes sur la communication et définies par le professeur de D.N.L., le professeur d'allemand entraîne les élèves en mettant l'accent sur la pertinence et la qualité de l'expression en langue allemande.

Lors de la phase d'évaluation, certaines opérations concernant les modules II ou III peuvent se dérouler dans les locaux dévolus à l'enseignement professionnel, conformément aux conditions et aux critères énoncés dans cette brochure. Les évaluations peuvent être faites en commun, mais la décision finale pour l'attribution de la note comptant pour la mention revient toujours au professeur d'allemand.

Le cursus européen en classe de Baccalauréat professionnel est validé par l'indication « section européenne » sur le diplôme du baccalauréat professionnel, obtenue dans les conditions définies par l'arrêté du 4 août 2000 paru au B.O. n° 32 du 14 septembre 2000.

Comme il n'existe pas d'équivalent au niveau du B.E.P., la Mention régionale constitue la seule et unique validation de ce cursus.

Présentation de PROLANG

Mireille GOLASZEWSKI
Inspectrice générale d'anglais

La qualité et la pertinence du travail effectué dont PROLANG rend compte en font un outil en parfaite adéquation avec nos préoccupations actuelles : l'évaluation des compétences de communication en langue dans un contexte professionnel.

Ce travail complète le dispositif proposé par le DCL et permet d'envisager des outils d'évaluation gradués et progressifs qui accompagneront le parcours des jeunes en formation.

PROLANG est un projet de partenariat collectif conduit de 1997 à 1999 dans le cadre du programme européen LEONARDO.

Le titre complet du projet est : « Éléments pour le développement d'un système commun de reconnaissance et/ou de validation des acquis langagiers dans un contexte professionnel ».

L'évaluation des compétences de communication en langue dans un contexte professionnel constitue le principal intérêt de ce travail .

Le travail de recherche collectif est conduit en partant de deux constats.

▪ *1^{er} constat* : La nécessité d'une maîtrise efficace de la communication en langue dans la réalité du monde du travail pour deux raisons, faciliter la promotion des salariés et faciliter leur mobilité.

Certains se sont posé la question de la manière d'apprécier et d'évaluer les compétences de communication en langue dans un contexte professionnel.

▪ *2^e constat* : La validation des acquis professionnels ne doit plus se limiter à la certification de compétences professionnelles acquises à travers une formation mais être aussi la reconnaissance ou la validation de compétences acquises par la voie de l'expérience.

À partir de ces constatations, il s'agissait de définir le public cible :

Toute personne étant amenée à utiliser une seconde langue (autre que la langue maternelle) dans les contextes de travail :

- population active travaillant dans un pays voisin
- ou dans des sociétés internationales
- travailleurs migrants pour lesquels l'acquisition de la langue se fait principalement par immersion.

Nous y ajouterons les élèves des lycées professionnels lorsqu'ils sont en stage à l'étranger.

Quelle est la problématique ?

L'apprentissage par immersion se produit de façon empirique et répond généralement aux besoins et aux exigences du moment. Elle est quasiment différente pour chaque apprenant (différente sur le lieu d'acquisition et de par le passé linguistique de l'apprenant).

Le but de ce travail de recherche PROLANG est double:

- évaluer les compétences acquises de façon empirique
- décrire les tâches de communication spécifiques dans des situations professionnelles.

Description de la méthode

Lorsqu'on lance un travail de recherche il faut un but, une méthode, un outil.

Trois groupes ont travaillé à l'élaboration de cette recherche :

- *Un groupe allemand* dont la méthode est l'entretien des usagers de cette langue étrangère à partir de catégories permettant de décrire les connaissances langagières nécessaires dans des situations de communication professionnelle.
L'approche est qualitative, elle débouche sur une liste de textes, de discours, qui est un référentiel.
- *Un groupe finlandais et un groupe français* dont l'approche quantitative à partir d'une sélection de catégories descriptives acceptées en commun (mise en place d'enquêtes et d'entretiens dans les entreprises) a débouché sur les indications d'importance et de fréquence des compétences utilisées en situation professionnelle.

Les trois groupes ont alors croisé leurs conclusions et élaboré *le référentiel de compétences commun final* articulé autour de quatre volets : être capable de comprendre et de produire des textes écrits, être capable de comprendre et de produire des textes oraux, être capable de participer activement à une interaction orale et enfin, médiation (cf. p 59*).

La première partie de l'ouvrage décrit la méthodologie de recherche pour les trois groupes. La seconde partie donne les résultats, la troisième une synthèse de ces résultats et enfin le référentiel.

Les conclusions de ce travail

- 1) Pour un public similaire, en terme de contexte de travail, une situation de communication considérée comme fréquente et/ou importante et donc les besoins en langage sont *identiques* pour l'Allemagne, la Finlande et la France.
- 2) Les *différences* mineures résultent de la nature des travaux et de la nature des contacts qui proviennent pour l'essentiel de divergences culturelles.
- 3) La communication du pourcentage d'activité orale, de lecture et de rédaction montrent la *similitude des besoins linguistiques*.

Ainsi le travail aboutit à la création de ce référentiel qui permet de :

- reconnaître les compétences de chacun
- valider ces compétences
- offrir des cours de formation répondant aux besoins.

PROLANG en section européenne :

Le questionnaire élaboré page 61*, adapté, pourrait être donné aux élèves avant leur départ.

L'enseignant, au fil des années, se constituerait ainsi un véritable corpus d'évaluation.

Entre autres éléments utiles, il faut signaler que cet ouvrage offre le détail des situations de communication illustrées par les employés et une bibliographie très riche (page 67*).

Enfin, tout un chapitre est consacré aux aspects interculturels dans la communication en langue et à usage professionnel (page 121*) dont je voudrais extraire cette phrase en conclusion : « En règle générale, les problèmes linguistiques ne sont pas les seules difficultés à surmonter pour obtenir une communication pertinente et sensée entre partenaires étrangers ; il y a également des attitudes inconscientes, des valeurs individuelles et un système de normes que E.T. Hall qualifie de « silent language ».

** Les indications de page renvoient à « PROLANG », académie de Strasbourg (document distribué en séance.)*

**III – MISE EN PLACE DE PROJETS D'ÉCHANGES
DANS LE CADRE DES SECTIONS EUROPÉENNES
EN LYCÉE PROFESSIONNEL**

Intervention de Mireille GOLASZEWSKI Inspectrice générale d'anglais

Projets d'échanges en section européenne des lycées professionnels

Historiquement, la construction de l'Europe a signifié la création d'un espace de libre échange « marché commun », lieu communautaire de « mobilité et d'échanges de biens et de personnes ». Dans le cadre qui nous occupe, que sont les biens ? Qui sont les personnes ?

- Les biens sont des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, mais aussi des outils d'apprentissage et des contenus de représentations mentales, des stéréotypes que, précisément, l'échange se doit de corriger par l'entremise des personnes. Qui sont ces personnes ?

- Les personnes sont les élèves, les professeurs, les formateurs, les éducateurs au sens large du terme, tous ceux qui vont traverser les frontières (frontières géopolitiques mais aussi frontières mentales). Être capable « d'échanger », c'est savoir reconnaître l'existence de l'autre dans toute la richesse de sa différence et de sa complémentarité. L'altérité est faite aussi de ces fondamentaux qui constituent le noyau de l'être humain bien au-delà des différences politiques ou autres. Le projet d'échanges doit donc se concevoir comme une aventure humaine, et comme telle, elle comporte des risques.

On peut ainsi passer à côté de l'autre, ne pas le comprendre, créer des malentendus, le malentendre, le mé-connaître, le discréditer, le sous estimer, le disqualifier voir l'exclure.

On peut aussi, bien sûr, dans une attitude ouverte, constructive et tolérante, l'approcher, l'identifier, le rencontrer, le re-connaître par le biais d'échanges féconds, où la connaissance et la pratique intensive de la langue étrangère brisent le mur du silence.

Établir des liens, mettre en place ces formes de connivence ou de complicité effacent les différences superficielles.

L'altérité se résout dans ce miroir tendu par « l'autre » où l'on reconnaît sa propre image .

Les textes fondateurs des sections européennes de 1992 nous rappellent ces objectifs et positionnent les échanges comme un élément essentiel du dispositif : « *dans le cadre du projet d'établissement, organisation d'activités culturelles et d'échanges tendant à l'acquisition d'une connaissance approfondie de la civilisation du ou des pays où est parlée la langue de la section* » et aussi : « *les sections européennes auront vocation à dynamiser les échanges internationaux de l'établissement : échanges de classes, projets pédagogiques communs, contacts avec les enseignants des pays partenaires* ».

• Quelles sont les caractéristiques d'un projet ?

1) *Un projet se conçoit à l'avance, se prépare, se construit, se met en place, s'évalue et évolue.* Il faut suivre l'existence d'un projet, de sa conception à sa mise en œuvre, comme pour un être vivant, et prévoir sa succession. Il s'inscrit dans la durée, dans une programmation soigneusement calculée dans l'intérêt de tous les partenaires et il doit être intégré dans le projet d'établissement.

Il doit en effet recevoir l'assentiment de tous les membres de la communauté éducative et en constituer un des objectifs forts.

2) *Ce projet doit rayonner dans l'établissement*, créer une dynamique collective, une synergie. Il est nécessaire de revenir sur la notion de sections. Il ne s'agit pas d'une classe entière mais d'un « prélèvement » d'élèves venant de plusieurs classes.

La section européenne ne doit pas être un ghetto élitiste, une tour d'ivoire dans laquelle quelques heureux s'isoleraient du reste de la communauté. Nous luttons contre toutes les formes d'exclusion. Les élèves des sections européennes et leurs professeurs doivent faire profiter leur environnement immédiat de tous les « avantages » mis à leur disposition, tant au plan pédagogique (travail pluridisciplinaire, transfert de savoir et savoir-faire en direction des autres classes) que pour ce qui est de l'échange lui-même avec un établissement étranger par exemple. Ce dernier doit être connu de tous les élèves du lycée.

- **Peut-on recenser les différentes formes de projets d'échanges et en établir une typologie ?**

Du plus simple au plus sophistiqué :

- correspondance scolaire papier
- correspondance scolaire électronique, utilisation des TICE (journaux, forums, échanges Internet, village électronique)
- sorties séjours (organisés par les établissements) à l'étranger, dans les pays européens
- échanges d'élèves (individuels et/ou collectifs)
- stages en entreprises à l'étranger : stages d'initiation (1^{re} année), de formation (stages professionnels)
- appariements d'établissements scolaires
- échanges d'enseignants
- projets pluridisciplinaires à caractère professionnel avec partenaires étrangers et/ou à l'étranger.

- Rôle de l'assistant de langue

L'assistant est dans l'établissement l'intermédiaire, le lien vivant entre deux pays, deux cultures. Les interventions de l'assistant devront s'intégrer dans le projet pédagogique des professeurs.

Quelle que soit la forme prise par le projet d'échanges, il nécessite tout un arsenal d'informations pratiques, administratives, juridiques et pédagogiques (cf. *Pédagogie sans frontières*). Cette notion de pédagogie sans frontières est au cœur de l'échange.

L'échange entre enseignants de stratégies interculturelles est un enrichissement réciproque par les apports de l'autre. Les échanges entre les élèves de pratiques, de modes d'action permettent de confronter (au meilleur sens du terme) les différences régionales, nationales et culturelles.

Il est indispensable de consulter tous les sites académiques où beaucoup de renseignements sont en ligne. J'emprunte au numéro de mars 2000 de la revue *XXI^e siècle*, ce titre à la fois provocateur et stimulant : *Internet pour rencontrer le monde réel*.

Pour conclure, trois éléments sont à retenir.

J'insisterai sur la nécessité et l'importance

- du projet d'échanges en sections européennes (condition sine qua non)
- de l'excellent modèle qu'est le stage professionnel à l'étranger puisque la langue étrangère y est pratiquée in situ (immersion totale)

et sur tous les bénéfices que le projet d'échanges procure :

Bénéfices au plan humain

L'élève y gagne autonomie, responsabilité, socialisation, citoyenneté et tolérance.

L'enseignant y acquiert ouverture d'esprit, revitalisation de ses propres pratiques, inventivité, créativité, rencontre de l'authentique qui donnera à ses cours dans la salle de classe la qualité de ce qui a été vécu et expérimenté et enfin contacts amicaux avec des collègues étrangers qui ont une sensibilité autre.

Bénéfices au plan pédagogique

L'échange permet à certains élèves de surmonter leurs difficultés. Certains sont en effet peu adaptés aux pratiques traditionnelles qui privilégient l'abstraction, les formes codées auxquelles ils restent imperméables. Une pédagogie du concret leur convient mieux et révèle des potentialités insoupçonnées dans la salle de classe.

L'enseignant doit repenser ses méthodes d'enseignement classiques et les rendre opérationnelles. Il mesurera sur le champ et sur le terrain leur efficacité à la réactivité de ses élèves dans des situations authentiques.

Bénéfices au plan linguistique

L'apprenant est placé dans des situations de communication naturelle en langue étrangère. Une approche globale de la langue y est privilégiée par rapport à une approche analytique.

L'approche communicative est fonctionnelle, voire utilitaire et prend en compte les composants essentiels que sont :

- le cadre situationnel
- le statut social
- les attitudes et intentions de l'interlocuteur.

L'apprenant ici « fonctionne » socialement grâce à un acte de parole intégré dans une situation donnée. Autrement dit, et ceci est capital : l'environnement authentique et naturel devient/est le meilleur support pédagogique.*

Le stage à l'étranger (et le projet d'échanges qui le sous-tend) est le nec plus ultra. En effet, les lycées professionnels ont pour vocation non seulement de faire apprendre des connaissances, mais de faire acquérir des compétences. Comme cela a été dit ailleurs, le lycée professionnel réduit la fracture entre formation initiale et formation continue, entre formation générale et professionnelle. Le stage à l'étranger en réunit les conditions d'intégration et de fusion. Il est le trait d'union entre éducation et formation, savoir et savoir-faire. Au plan linguistique, l'élève y est en situation réelle de communication directe et immédiate et son esprit s'y débarrasse des entraves qui parasitent la communication langagière dans la salle de classe. Ici, il a recours à la traduction mentale où il se réfère à des règles de grammaire à appliquer ; là (stage à l'étranger) il se lance et procède de manière expérimentale, par erreurs et tâtonnements, et est récompensé par la perception que son message a été transmis jusqu'à son destinataire.

La fiction artificielle de la salle de classe ne parvient pas toujours à son but, le professeur y reste censeur et l'inhibition de l'apprenant est grande. Elle tombe quand il ne fait plus la différence entre le professeur et un véritable interlocuteur.

Le meilleur professeur fait oublier qu'il est professeur et se transforme en interlocuteur. En immersion totale donc, l'apprenant est acteur de son apprentissage, construit son savoir dans un cadre naturel et évalue au fur et à mesure que se déroule son expérience, en temps réel et en lieu naturel.

Par la richesse et complexité croissante de ces savoir-faire, par son épanouissement (savoir-être), il mesure l'acquisition et la mise en œuvre de ces savoirs et en retire ce plaisir par lequel l'être humain trouve son équilibre.

* Lire à cet égard, le remarquable travail *Le projet tutolangues : un projet innovant* réalisé par Hector Cabaliero, ingénieur de systèmes de formations pour le ministère de l'Éducation nationale et chargé de mission à la Coopération internationale pour le ministère de l'Agriculture et de la Pêche (CNPR Tutolangues, B.P. 100 - 63310 Lempdes). Son analyse pertinente a servi de support à notre réflexion.

Langues vivantes, projets d'échanges, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel et sections européennes.

Jean-Pierre LENAS
IEN-ET de lettres-anglais

1. PRÉAMBULE :

Il semble important tout d'abord de rappeler les difficultés rencontrées par les équipes d'enseignants de langues de trouver complètement leur place au sein des PPCP.

Il va de soi que l'organisation retenue dans les établissements, les modalités d'affectation des heures PPCP ou encore la répartition/ventilation dans les emplois du temps contribuent largement à la réussite (ou à l'échec) des projets mis en place.

Si l'on veut donner un sens aux enseignements généraux (et aux langues en particulier), il est essentiel de les associer au plus tôt de la démarche d'émergence du projet.

Dans la phase actuelle de mise en œuvre, force est de constater que de nombreux collègues se sont trouvés impliqués de manière artificielle dans des PPCP parce qu'ils y devaient des heures et que d'autres n'ont pas pu apporter leur contribution à un projet intéressant du fait du volume réduit d'heures donné à la langue vivante.

Ces freins sont parfois considérables. Il faut espérer qu'à l'avenir les enseignants de langues vivantes -puisque notre propos porte aujourd'hui sur les sections européennes- pourront négocier en connaissance de cause leur participation aux PPCP ; c'est-à-dire choisir de ne pas participer à un projet donné s'ils n'y apportent pas une réelle contribution.

2. PPCP : CADRE POSSIBLE POUR DES PROJETS D'ECHANGES EUROPEENS

Pour établir des liens entre ces deux projets (projets d'échanges et projets pluridisciplinaires à caractère professionnel), il faut, me semble-t-il, d'abord faire un effort d'information mutuelle entre collègues des différentes disciplines.

Chacun de nous a en effet un certain nombre de représentations sur la discipline de l'autre, et dans le domaine des langues vivantes (mais aussi de l'enseignement général et bien sûr pour les disciplines professionnelles dont les intitulés éclairent peu parfois), il est utile de faire connaître précisément quels sont les objectifs et les contenus de l'enseignement et quel est l'esprit dans lequel la discipline doit être perçue. Le simple échange de programmes et/ou référentiels ne suffit pas et une réelle présentation des contenus, des tâches proposées aux élèves, des méthodes employées, des supports utilisés s'impose. On réduira alors les fréquents réflexes de confier au professeur de langue (parfois à ses élèves) la traduction de la brochure ou de la plaquette réalisée préalablement en français.

Il semble par ailleurs évident que le PPCP convient mieux a priori comme cadre possible pour un projet d'échanges avec certaines filières. Les secteurs de l'hôtellerie et du tourisme, des transports, de la vente, du tertiaire et des services offrent à première vue plus de perspectives pour le développement d'échanges plus ou moins professionnels impliquant la langue que

d'autres. Toutefois, c'est au cas par cas qu'il convient d'apprécier la réelle ouverture sur l'extérieur (sur l'étranger) d'un PPCP.

3. 3. ORIENTATIONS POSSIBLES

Quatre orientations peuvent aider les professeurs à se situer dans un PPCP susceptible de favoriser les échanges :

- Communication et orientation fonctionnelle de la langue
- Orientation professionnelle et situations de résolution de problèmes
- Orientation culturelle (us et coutumes sociales et professionnelles et représentations)
- Approche comportementale liée au travail de groupe

3. 1. Communication et orientation fonctionnelle de la langue

➤ Le mot clé paraît être le mot **communication**.

Les échanges dans le cadre de sections européennes impliquent une ouverture sur le monde extérieur, une connaissance du milieu étranger, une connaissance de la dimension culturelle.

Le PPCP oriente également vers cet aspect communicatif de plusieurs points de vue :

- du point de vue des objectifs de l'enseignement des langues vivantes (langue véhiculaire, de communication courante)
- du point de vue d'une autre conception du travail en équipe qui nécessite des capacités d'écoute, de prise de parole, bref, des compétences à la communication.

De manière plus précise, la langue de communication qui interviendrait dans le cadre d'un PPCP aussi bien que dans un projet d'échanges devrait :

- cibler des situations concrètes,
- cibler des situations authentiques dans lesquelles les interlocuteurs sont identifiés (organisme, entreprise, service, partenaire,...)
- passer par un ensemble de canaux : correspondance par courrier postal, par courrier électronique, par télécopie...

Dès lors, la présentation des différentes langues selon l'approche fonctionnelle (notionnelle-fonctionnelle, fonctionnelle et sémantique) apporte un certain nombre de pistes.

Anglais :

◆ Principales fonctions :

- Relations avec autrui
- Influence exercée sur autrui
- Appréciation
- Repérages
- Discussion

Les autres langues ont une présentation fonctionnelle un peu différente :

Allemand :

- Domaine des conventions sociales : saluer et répondre à un salut; se présenter et présenter quelqu'un à un tiers ; demander et donner des nouvelles de quelqu'un ; prendre contact avec quelqu'un et prendre congé de quelqu'un par différents canaux ; remercier, féliciter, s'excuser ; prendre rendez-vous.
- Assurer et maintenir la communication : demander la parole, interrompre quelqu'un, dire qu'il n'a pas compris ; demander de répéter ; demander une précision, une explication, une justification.
- Dans le domaine de l'appréciation qualitative : exprimer un jugement de valeur simple, positif ou négatif ; dire qu'il aime ou n'aime pas quelque chose ; exprimer une préférence ; formuler une critique ou un reproche.
- Dans le registre des sentiments et des humeurs : exprimer la satisfaction, la joie, l'espoir ou, à l'inverse, l'insatisfaction, l'irritation, la colère, le dégoût ; exprimer l'étonnement, la surprise ; exprimer l'intérêt ou l'indifférence ; la crainte ou l'effroi ; le regret ; l'impatience ; se plaindre ; exprimer la sollicitude envers autrui ; exprimer la douleur.
- Dans la perspective d'une action exercée sur autrui : exprimer une intention, un désir, un souhait, un besoin ; s'enquérir des besoins de quelqu'un ; demander la permission de faire quelque chose ; donner un ordre, exprimer une interdiction ; formuler une consigne de travail ou de sécurité ; demander un conseil ; conseiller, déconseiller ; encourager, mettre en garde ; proposer quelque chose ; argumenter en faveur d'un produit ; promettre quelque chose.
- Dans le domaine de l'échange d'information : demander et donner des informations sur des personnes, des produits, des prestations, des lieux, des horaires, le fonctionnement d'un appareil ou d'une machine ; situer dans l'espace et dans le temps des faits, des événements, des processus et des actions ; exprimer des relations de cause à conséquence ; exprimer les notions générales de nécessité, d'échec ou de réussite, de capacité ou d'incapacité, de condition, de but.
- Pour présenter un bref discours continu destiné à décrire, rendre compte, prendre position ou argumenter : affirmer ou nier ; exprimer un avis ; exprimer l'accord et le désaccord ; énumérer, justifier ; exprimer la certitude, le doute, la possibilité, la vraisemblance, l'ignorance ; concéder, objecter ; exprimer l'opposition.

Espagnol :

- Savoir se présenter
- Savoir présenter sa formation
- Savoir parler de sa spécialité
- Savoir parler des relations avec la clientèle
- Savoir parler du monde du travail

Portugais :

- Domaine des relations sociales et professionnelles : s'identifier, se présenter, définir ses capacités, communiquer, civilités, saluer et prendre congé dans la correspondance, prendre congé.
- Échange d'information : présenter quelqu'un, demander des informations, répondre à une demande d'information, répondre au téléphone.

- Domaine de l'action exercée sur autrui : prévenir, donner des ordres, donner des conseils.
- Domaine de l'expression discursive: rendre compte, argumenter, persuader, justifier, modaliser le discours.
- Apprécier.
- Comparer.
- Décrire et expliquer des faits de culture.

3.2. Orientation professionnelle et situations de résolution de problèmes

- Suppose **un besoin** (on a besoin de l'anglais pour trouver un renseignement, rechercher une documentation, obtenir une réponse);
- Suppose des **interlocuteurs identifiés** (organisme, entreprise, service, ...);
- L'activité se fait dans la langue étrangère par des **canaux divers** (Internet, courrier électronique, fax, téléphone, courrier traditionnel) ;
- La résolution du problème **nécessite plusieurs compétences**, met en jeu plusieurs supports (oraux, écrit) et peut faire intervenir plusieurs acteurs dans une tâche complexe, y compris les collègues des domaines professionnels ;
- La tâche à réaliser doit alors être répartie entre plusieurs élèves. Il peut y avoir **complémentarité** des actions, **synchronisation de certaines tâches** ou au contraire **succession des opérations** d'où une nécessaire **coordination**.
- Le problème à résoudre est d'ordre professionnel.

3.3. Orientation culturelle

- Recherche historique liée à un thème ;
- Travail sur les différences culturelles entre pays ;
- Travail sur les représentations.

4. PPCP, projet d'échanges et travail en groupe.

Selon le professeur Jean-Marc Monteil (séminaire "Contexte et performances scolaires", Poitiers, 30-31 janvier 2001), on ne peut négliger les effets du contexte de production de l'activité et, dans un groupe, on doit tenir compte des effets de comparaison et de compétition.

Deux points pourraient retenir l'attention pour ce qui concerne les projets (PPCP ou projets d'échanges) :

- Le travail en groupe peut générer une certaine "paresse" chez certains membres (en particulier du sexe masculin).
- Pour obtenir la plus grande participation de chaque membre du groupe, il faut que la tâche globale assignée au groupe soit supérieure en complexité à ce que chaque membre peut faire individuellement.

5. EXEMPLES DE TÂCHES

Organisation (d'un séjour), réservations, planifications, études de coût, de prix, de marché, demande de devis par contact en direct (téléphone) ou différé (courrier) ;

Études comparatives sur le plan matériel, social, financier, réglementaire (HACCP) ou législatif, technologique, de la qualité (normes qualité). Comparaisons tournées vers un élément culturel, économique, géographique. Dans ce domaine, tous les échanges institutionnalisés peuvent servir de point d'ancrage (villes jumelles, appariements scolaires, correspondance scolaire...).

Enquêtes qui s'adresseraient à des clients ou visiteurs étrangers.

6. LIMITES

En fonction des spécialités (tertiaire, hôtellerie-restauration, vente, sanitaire et social, maintenance, productique mécanique, bâtiment,...) et bien sûr du projet lui-même, la participation des professeurs d'anglais sera plus ou moins pertinente et plus ou moins évidente. Il faudrait éviter qu'elle soit artificielle. Elle devrait répondre aux critères suivants : (cf. fiche d'appréciation collective du projet) :

- participation **utile** (non artificielle) pour le projet,
- activités en rapport avec les contenus des programmes,
- activités **réalisables par les élèves** (niveau, ambition, difficultés),
- activités **motivantes** pour l'élève et **efficaces** pour l'apprentissage de l'anglais.

Un exemple de mise en place de projet d'échanges dans le cadre des PPCP

Jean-Yves GIMONET
Directeur des études et chef de travaux
au lycée Marie Balavenne à Saint-Brieuc

SOMMAIRE :

1. Positionnement du lycée
2. Projet d'établissement
3. Historique de la dimension européenne dans notre lycée
4. Classes européennes en lycée professionnel
5. Les P.P.C.P.
6. COMENIUS et les PPCP

1. Positionnement du Lycée.

Le lycée Marie Balavenne, établissement privé sous contrat, a été créé en 1943.
Il intègre 894 élèves et étudiants, 98 professeurs et 25 membres du personnel AES.

Il comprend :

- un lycée technique tertiaire (2 secondes, 3 premières STT, 3 terminale STT, un BTS Comptabilité et gestion des organisations, un BTS Assistant de gestion de PME-PMI, un diplôme d'université (en lien avec UCO Bretagne-Nord Guingamp) bac + 3 « Commerce et exportation »),
- un lycée professionnel tertiaire et « Métiers de la mode » (2 CAP, 4 BEP, 4 bac Pro) avec des 4^e-3^e technologique (5 classes pour 150 élèves).

2. Projet d'établissement

« Aider à construire des projets personnels et professionnels » est le projet qui nous amène :

- **à admettre tous les élèves**, dans le respect des avis d'orientation, sans discrimination d'aucune sorte,
- **à organiser la réussite de leur parcours** par toutes les passerelles possibles (3^e T/Lycée ou LP, CAP/BEP, 1^{re} d'adaptation...) pour l'accès au meilleur niveau en fonction des aptitudes (la réussite sans élitisme),
- **à ouvrir l'esprit des élèves vers le monde extra-scolaire : comportement et développement personnel** (tolérance, ponctualité, assiduité, politesse...), **multiplication des relations avec l'entreprise** (juniors-entreprises, concours, intervenants du monde professionnel, stage en entreprise des enseignants...), **ouverture européenne et valorisation des langues étrangères** en particulier par la généralisation de la LV2 en lycée professionnel (dans le contexte breton, pas de moyens horaires pour la LV2 en lycée professionnel).

3. Historique de la dimension européenne dans notre lycée

Cet historique montre que les échanges se sont développés d'abord dans les formations terminales (BTS et bac +3) avant « d'infiltrer » les classes de lycée et de lycée professionnel.

La construction d'un bac + 3 en 1989 (Assistant Export) nous a incité à prospecter à l'étranger (lycées de jumelage et entreprises, lieux de stage) avec l'équipe des professeurs de langues étrangères (Espagne, Royaume-Uni, Allemagne). Depuis onze années, nous avons renforcé les liens.

Les dispositifs PETRA (1993) et LEONARDO (1997, 1999, 2000, 2001) ont permis aux étudiants de bénéficier des bourses européennes.

Les échanges de classe ont été réalisés ensuite au bénéfice des classes de seconde générale et technologique. Un projet COMENIUS a été mené durant deux années par des élèves de première et terminale STT (un CD-ROM reproduisant, en vidéo, la vie quotidienne des élèves dans les trois pays).

L'italien a été introduit comme LV1 (choix par rapport à l'anglais qui garde son statut de LV1) dans la filière Métiers de la mode.

La généralisation de la LV2 en lycée professionnel est effective dans toutes les classes de notre lycée par redéploiement de la DGH (le rectorat de Rennes n'accorde aucune dotation horaire en lycée professionnel pour la seconde langue).

4. Sections européennes en lycée professionnel

Le projet de création de sections européennes, appuyé par les services de la DARIC, a été élaboré en 1999. Il a pu être approuvé pour la rentrée 2000.

En septembre 2002, une demi-section de seconde professionnelle Métiers du secrétariat et une demi-section de seconde professionnelle Métiers de la mode seront classes européennes « espagnol ». Le parcours jusqu'au baccalauréat professionnel permettra aux élèves d'obtenir l'indication européenne.

En septembre 2000, une partie du « soubassement » d'élèves s'est constituée en 4^e technologique européenne.

5. Les P.P.C.P.

Les projets personnels à caractère professionnel auraient mérité d'être rebaptisés « projets personnels culturels et professionnels ».

Nous pourrions ainsi poser les questions suivantes :

Est-ce qu'utiliser les connaissances culturelles, ce n'est pas se préparer à la vie professionnelle ? Faire du théâtre, n'est-ce pas maîtriser sa diction et sa gestuelle et donc mieux communiquer en entreprise ? À diplôme professionnel égal, celui qui aura fait preuve

d'ouverture d'esprit et de connaissances culturelles, n'aura-t-il pas un avantage par rapport à l'autre ?

Est-ce que voyager (même virtuellement) et découvrir les autres cultures, ce n'est pas l'apprentissage du savoir-vivre et de la tolérance ?

Est-ce qu'embrasser une future carrière du domaine administratif, comptable, financier ou commercial, ce n'est pas s'intéresser aux autres métiers techniques en amont ou en aval ?

Est-ce que devenir élèves de lycée professionnel c'est faire renoncer les élèves à la culture (le professeur, s'il y met un peu de passion et d'engagement, obtient des résultats intéressants) ?

En dehors de ces considérations, je pense que les P.P.C.P. vont passer par trois phases.

La première phase (expérimentale), que nous connaissons actuellement et que j'appellerai **la reproduction en vase clos**, fait construire des PPCP aut centrés sur le milieu scolaire : préparation et évaluation des stages, préparations de voyages pédagogiques, activités de recherche sur internet, travail pour l'école (plaquettes, portes ouvertes), simulations diverses.

Dans une seconde phase, **l'entreprise et l'école se rencontrent**, les équipes pédagogiques peuvent se confronter à l'entreprise : exploitation de documents existants (vidéos produites par EDF, France-Télécom, Conseil général, banques), intervention des professionnels sur les métiers, visites commentées d'entreprise...

Enfin, la troisième phase, où **les élèves vont sur le terrain**, voit les PPCP devenir des lieux de projets réalisés à partir de l'observation concrète et de la confrontation des travaux tels qu'ils sont évoqués dans les manuels et tels qu'ils sont effectués dans l'entreprise.

6. COMENIUS et les P.P.C.P.

Le projet COMENIUS, tel qu'il a été construit, tout au long de l'année 2000, avec nos trois pays partenaires l'Espagne, l'Italie et la Hongrie, s'intitule « Le théâtre en Europe ». Il concerne des élèves de tertiaire et des métiers de la mode.

Il s'agit :

- la première année, de travailler sur le théâtre (localisation, architecture, public, évolution à travers les âges...) avec une réunion de projet en Espagne,
- la seconde année, d'étudier tous les métiers du théâtre et de commencer à produire des costumes, avec une réunion de projet en Italie,
- la troisième année, d'écrire et de représenter une pièce en quatre actes (un acte par période historique et par pays) avec, pour fil conducteur, l'image de la femme à travers les âges et réunion finale avec représentation en Hongrie.

Ce projet mobilisera les équipes pédagogiques et les P.P.C.P. seront un cadre de travail pour faire un travail inter-disciplinaire.

Le caractère professionnel sera respecté dans l'étude du théâtre, dans la fabrication des costumes, dans la communication, dans la gestion et enfin dans la maîtrise des nouvelles technologies et des applications multimédias.

Site Internet et projets d'échanges

François PRADAL
Responsable de programme au CIEP

À quoi sert Internet pour un projet d'échanges ?

I - Comment utiliser Internet dans un projet d'échanges ?

- 1- **L'e-mail** (la boîte à lettre électronique) est d'abord l'élément indispensable pour communiquer entre partenaires : plus rapide et plus sûr que le courrier, plus économique que le fax ou le téléphone, c'est par le mail que vous garantirez votre communication avec votre partenaire et que vous éviterez le silence-radio redouté.
- 2- Internet est d'abord un immense **centre d'adresses et de documentation** : il faut apprendre à trouver des informations sur le net, ça évite de se déplacer ou de téléphoner, ça s'imprime (formulaire de candidature à un projet européen par exemple).
- 3- Pour les plus expérimentés et familiers de l'outil Internet, Internet permet de **faire travailler ses élèves** sur des projets de correspondance (par l'e-mail), ou même sur des projets de production coopérative (Histoires Croisées).
Produire des pages html (par exemple sur le site de votre établissement) est sûrement la meilleure (et la plus économique) des publications pour un projet d'échanges (cf. les sites des écoles Freinet : <http://freinet.org/creactif/creactif.htm>).

II - Sites Internet facilitant la recherche de partenaires.

1. **La bourse des échanges** du CIEP : <http://www.ciep.fr/echange/annonces.htm>
2. **D'autres sites** : <http://www.ciep.fr/echange/bourse/sites.htm>

Cliquer sur "Bourse des échanges", puis sur "connaître d'autres sites portant sur les échanges éducatifs".

Certains sites sont à consulter en priorité :

- Pour les échanges européens :

- **Léonardo** : http://158.169.131.60/leonardo_psd/

Outil de recherche des partenaires pour ceux qui souhaitent participer à et/ou coordonner des projets Leonardo da Vinci. Le service bénéficie du soutien de la Commission européenne.

- **Partbase** : <http://partbase.eupro.se/framefr.htm>

- **European Schoolnet** : <http://www.eun.org>

- Pour les échanges anglosaxons et internationaux :

- **Windows on the world** : <http://www.wotw.org.uk>

- Un site norvégien aide à la recherche de partenaires :

<http://www.siu.no/vev.nsf/start/PartnerEn>

1. Réseaux d'écoles en ligne et autres bases de données.

- **Le Net des cartables** : <http://cartables.net/>

• **OFAJ** L'échange scolaire Sommaire "Echanges entre lycées et collèges français et allemands" : www.dfjw.org/paed/exemples/echangescoll16.html

• **Pour l'Espagne**: <http://www.pntic.mec.es>

• **Pour l'Italie** : <http://www.bdp.it> et <http://www.quipo.it/internetscuola>

• **Pour la Suisse** : <http://www.edunet.ch>

• **Pour les américains** : <http://education-world.com>

- Pour l'Allemagne : <http://www.schulweb.de/>
- Pour le Royaume-Uni : <http://sol2.ultralab.anglia.ac.uk/>

4. Sites permettant l'échange de correspondances individuelles.

- Adomonde francophone : <http://adomonde.qc.ca>
- Les enfants du net : <http://www.enfants-du-net.org>
- FRANCEWORLD : <http://www.franceworld.com/fw2/>

Franceworld est un service qui regroupe plus de 15 000 fiches d'étudiants qui souhaitent communiquer avec des correspondants étrangers. *Correspondance individuelle* pour tout âge avec sélections par pays (60) et fiches pour chaque étudiant. Coordonné par la FIPF.

- **Correspondants** (Escuela Oficial de Idiomas de Hellín) (Ministerio de Educación y Cultura) (espagnol, français, anglais) : <http://centros6.pntic.mec.es/eoi.de.hellin/recurfr13.htm>

- Global Schoolnet Foundation : <http://www.gsn.org>

- **In-Terre-Actif** (Comité de Solidarité Tiers Monde de Trois-Rivières) : <http://www.cstm.qc.ca/in-terre-actif/autres/Correspondance.html>

Que diriez-vous d'avoir des amis en Australie, dans un pays africain ou en plein coeur de l'Amérique du Sud ? La section Correspondance vous offre cette chance. Vous trouverez une liste de jeunes et même des enseignant(e)s qui désirent échanger avec des gens des quatre coins du monde. Correspondances individuelles. Télégrammes bien rédigés et présentés pour élèves et profs, pas de classe spé.

- Tech School Kids : <http://tech.kids.free.fr>

III- Expériences d'échanges sur Internet.

1- Présentation de correspondances par Internet.

- *Lettres à la mer* : échanges autour de la méditerranée.

Pour une présentation : <http://freinet.org/actual/lettres.htm>

Le CD-Rom est en ligne, consultez-le à :

<http://www.tvt.fr/miam/memeau/JOURNAL/VEDENE/intro.htm>

- **Fruits du Baobab, Les** (Association Mosaïques du Monde) : <http://www.fruits-baobab.refer.org/> Depuis septembre 1998, les Fruits du Baobab connectent des écoles d'Afrique francophone à Internet.

- SOLIDARITÉ LAÏQUE 76 Site expérimental CORRESPONDANCE SCOLAIRE ÉCOLES BÉNINOISES ÉCOLES NORMANDES B 1 Porto Novo Page 1. B 2 ... http://perso.club-internet.fr/cbordess/correspondance_scolaire.htm

2- Production coopérative sur Internet.

- *Histoires croisées* : présentation de sites Internet réalisés par des groupes de 3 élèves québécois et trois élèves français, croisant une histoire réelle et fictive entre le Québec et la France : <http://www.ciep.fr/echange/projets/hc/index.htm>

et <http://concours2001.educationquebec.qc.ca/laureats2000.htm>

notamment le site d'une équipe d'élèves sur la fusion Alcan-Péchiney :

<http://www.csbf.qc.ca/lasamare/hc10/>

- Peter Pan : journal multilingue sur le web par 24 écoles de 12 pays européens :

<http://stop.at/peterpan>

- Le projet Calliopée : <http://www.ambafrance.org/CALLIOPEE/>

site expérimental officiellement développé dans le cadre de la coopération multimédia franco-canadienne, le projet Calliopée poursuit sa vocation de préfigurer l'école interactive de demain en favorisant l'appropriation des outils de l'Internet par des élèves de France et du Canada.

Le site Calliopée 3 est le fruit de travaux de recherches et de créations effectués, sur l'année scolaire 1998-1999, par des classes du primaire et du secondaire de 7 écoles canadiennes et 7 écoles françaises.

- [Projets Rescol à la Source associés au Village Prologue](http://prologue.educ.infinet.net/) (Aurigène Lemieux) : <http://prologue.educ.infinet.net/>

Expérience d'écriture sur l'histoire, par le net. Exemple canadien de production coopérative.

3- Autres exemples d'expériences

- Voltaire on line : <http://www.voltaireonline.org/zwindex.html>

L'association a pour ambition la promotion des relations professionnelles franco-allemandes, la mise en valeur des langues et cultures européennes, des lieux d'échanges et de réflexion. Elle participe à l'élaboration de projets concrets.

- ZÉRO DE CONDUITE : <http://zero-de-conduite/htm/projets/tronc.htm>

Le tour du monde en 80 mn: Nous vous proposons de vous inscrire à un projet que nous mettons sur pied. Aucune limite n'est imposée ni sur l'âge des élèves, ni sur le choix des thèmes abordés. Par exemple, en 98-99 deux classes de 5ème ont été associées au projet dans le cadre des "Parcours Diversifiés".

- Exemples de projets européens : <http://www.europa.eu.int/comm/education/fact/introfr.html>

Beaucoup d'exemples de projets européens : présentation et évaluation sur le site de la Commission européenne.

- Pour soutenir une éducation planétaire, qui est une préoccupation de plus en plus présente dans les curriculums, on pourra consulter le site [GlobeLearn](http://www.globalearn.org) (<http://www.globalearn.org>), fondé par l'Américain Murat Armbruster. Le but de ce site est de permettre aux élèves, à la faveur d'expéditions virtuelles, de comparer leur propre vie à leur domicile ou à leur école avec celle d'autres élèves ailleurs dans le monde (Voir Mann, 1998).

IV- Informations pratiques en ligne.

- Sur le site du CIEP : <http://www.ciep.fr/echange/reperes/index.htm>

- L'académie d'Aix-Marseille présente un guide des échanges éducatifs très utile pour tout type d'informations (procédures d'appariements, échanges d'enseignants ...) : <http://www.ac-aix-marseille.fr/reinter/sommaire.htm>

- EDUCNET : <http://www.educnet.education.fr/inter/echanges.htm>

1- Informations sur les partenariats.

a) Les partenariats européens.

- Renseignements et formulaires sur les projets européens :

http://www.europa.eu.int/comm/education/index_fr.html

et, concernant l'apprentissage des langues :

<http://www.europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/commactions.html>

- L'excellent site : http://www.info-europe.fr/seb.dir/seb25.dir/seb25_.htm

Des fiches synthétiques sur les programmes communautaires et les financements européens.

- Le programme SOCRATES :

<http://www.europa.eu.int/comm/education/languages/fr/actions/socrates2.html>

- La liste des agences nationales Socrates et les adresses à contacter :

<http://europa.eu.int/comm/education/socrates/nat-est.html>

Pour l'agence Socrates France : <http://www.socrates-france.org/>

- Ce programme est aussi bien présenté sur le site de l'académie de Nancy-Metz avec les détails pour les pays d'Europe centrale et orientale : <http://www.ac-nancy-metz.fr/reinter/international/>

- the European Association for International Education : <http://www.eaie.nl/>

b) Les partenariats nord-sud et autres aides aux échanges nord-sud.

Les partenariats nord-sud sont suspendus pour 2000-2001 (phase d'évaluation).

- Informations et repères sur le site d'Aix-Marseille : <http://www.ac-aix-marseille.fr/reinter/sommaire.htm>
- Les clubs UNESCO : <http://www.unesco.org/general/eng/partners/club/index.html>
Ou http://www.unesco.org/education/educprog/asp/b_asp_f/home.htm
et aussi : <http://www.freinet.org/actual/sea01.htm>
- UNICEF : <http://www.unicef.org/french/>
La voix des jeunes : Forums interactifs entre jeunes et/ou enseignants : <http://www.unicef.org/voy/fr/> Où les enseignants (et d'autres) peuvent débattre de l'éducation aux droits et des problèmes mondiaux.
- Colloque international AFIDES Université de Montréal 23 24 septembre 1996 DIRIGER EN PÉRIODE DE TRANSFORMATION CHANGER LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES DANS UN PAYS DU TIERS ... www.afides.qc.ca/COLLOQUES/MTL/etienne.html
- Club des jeunes pour la correspondance et l'amitié (CJCA) : <http://www.corse-presse.org/cjca/ete2000.htm>
Association de volontaires, colonies des vacances ou camp chantier à l'intérieur du Togo pour permettre aux jeunes de tous les pays de connaître les réalités socio-culturelles du Togo.

c) Autour de la francophonie.

- Francophonie ++: <http://www.francophonie.org>
- FIPF : <http://www.fipf.com> Parallèlement aux informations sur la vie francophone, on y trouvera également des échos des différentes associations de professeurs de français, qui sont les premiers illustrateurs de la langue française dans le monde.
- Francopholistes : <http://www.francopholistes.com/>
Annuaire de listes de diffusion francophones.
- Francité : <http://francite.com/francite/educatio.htm>
- Portail de la francophonie : http://www.portail.lettres.net/p_francophonie.htm
- L'Université virtuelle francophone : <http://www.aupelf-uref.org/uvf/dispo/enseign.htm>

2. Informations sur les systèmes éducatifs.

- Le système éducatif français : <http://www.education.gouv.fr>
et le bulletin officiel du MEN français : <http://www.education.gouv.fr/bo/default.htm>
- Mais surtout **le rapport de l'inspection générale sur les sections européennes** et de langues orientales : <http://www.education.gouv.fr/syst/igen/rapports/secteuro.htm>
Huit ans après leur ouverture, ces sections font la preuve de leur efficacité. Elles nous poussent à entreprendre un état des lieux afin de mettre en lumière les dysfonctionnements du dispositif, mais aussi ses points forts, de l'améliorer, de l'étendre et de contribuer ainsi à un meilleur apprentissage des langues étrangères ...
- Site du Conseil de l'Europe : http://culture.coe.fr/edu/fr/fedu6_1.html
- Pour les systèmes éducatifs en Europe : http://www.eurydice.org/Home_FR.html
- L'Unesco : <http://www.unesco.org/education/educprog/erd/french/com/links/erdlinkf.html>
et www.unesco.org/general/fre/index.html
- La Banque mondiale : <http://www.worldbank.org/education>
- Base canadienne (gouvernement) d'accès aux ministères de l'éducation de pays étrangers (site ++): www.meq.gouv.qc.ca/min-educ/edu-gaia.htm

- Ministère de l'Éducation et de la Culture espagnol : www.mec.es/
- Ministère de l'éducation. Irlande : www.irlgov.ie/educ/
- Ministère de l'éducation Luxembourg : www.men.lu/

3. Adresses et relais utiles

- Contacter en France les délégués académiques aux relations internationales et à la coopération : <http://www.education.gouv.fr/int/daric.htm>
- Et lire la liste des informations internationales en allant sur le site de chaque académie (rubrique “international”, “projets pédagogiques”, ou parfois “enseignement des langues”) : <http://www.education.gouv.fr/syst/acad.htm> En particulier les académies de Nancy, Marseille, Montpellier, Bordeaux, Dijon, Clermont, Versailles, Caen ...
- La plupart des ambassades de France à l'étranger ont un site Internet qui permet de se mettre en relation avec les attachés linguistiques en poste : <http://www.diplomatie.gouv.fr/culture/france/ressources/reso/index3.html>

Ressources éducatives sur Internet.

1- Ressources pour les profs.

- Typologie des projets éducatifs sur Internet : <http://vitrine.ntic.org/vitrine/veille/Textes/BIBtoile.html>

Site présentant une typologie des usages pédagogiques d'Internet. Classification des ressources d'Internet et présentation de 7 types de projets pédagogiques qui peuvent être menés sur Internet.

- Typologie des projets éducatifs sur Internet : <http://www.educnet.education.fr/primaire/typologie.htm>

- <http://zero-de-conduite.com>

C'est un serveur pédagogique expérimental. Il présente des projets et des travaux d'élèves liés aux TICE, mais aussi un panel de pages ludiques : jeux virtuels, boutique de cadeaux virtuels, récits interactifs. Vous y trouverez également une logithèque, deux modules d'actualité en ligne, une foule d'exercices interactifs pour de nombreuses matières. Notamment : Courriel@School

- **Le CNDP** : <http://www.cndp.fr/SavoirsCollege/savoird.html> Catalogue signalétique des sites pédagogiques, avec moteur de recherche par critères multiples, dont la discipline. Indispensable. Portail de liens sur les échanges, sorties et correspondances ...
- **NOE** : <http://noe-education.com>
- **Pollen** : réseau européen qui met en commun (4 langues) des ressources pour les enseignants et les élèves : <http://kola.dcu.ie/%7Epollen>
Conseils pour mener un projet éducatif européen
- **Cyberscol** : <http://cyberscol.qc.ca/> Les nombreux projets pédagogiques de Cyberscol fournissent des contenus, des scénarios et des références pour une utilisation vraiment pédagogique d'Internet. Nous dirige également vers des sites éducatifs.
- **France Telecom éducation** : <http://edu.francetelecom.fr>
Également : <http://www.wanadoo-edu.com>
Et : <http://cegetel.edu/>
- sites généraux de ressources pédagogiques : <http://www.profor.be/Repertoire/index.htm>

2. Apprendre avec Internet.

- Prof-Inet : <http://www.cslaval.qc.ca/prof-inet/carte.html>

Prof-Inet s'adresse aux enseignantes et enseignants des niveaux primaire et secondaire du Québec. On y retrouve deux principales sections : apprendre Internet, où l'on vous propose diverses ressources déjà existantes dans le Web, et apprendre avec Internet, qui vous offre différentes activités d'apprentissage déjà réalisées ou en cours de réalisation dans Internet.

- EDUCNET : <http://www.educnet.education.fr/>

- L'Intiation à Internet : <http://www.francophonie.org/decouvrir/>

- CARREFOUR.NET : http://canada.carrefour.net/repertoire/_ducation/

Portail éducatif pour l'utilisation des nouvelles technologies en classe

- Dans cette page, nous vous présenterons quelques expériences d'utilisation d'Internet avec des élèves dans le cadre scolaire. Utilisation interactive des nouvelles technologies en classe.

www.intereduc.net/sommaire/PistePedInter.html

- Apprendre sur le web : <http://teleeducation.nb.ca/aslw/>

- Formation de base à Internet :

<http://www.fse.ulaval.ca/fac/explorinter/cs/cecq/doc/index.html>

- Les conseils du CLEMI de France : <http://www.clemi.org/mediasscolaires.html> Le centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information en France, le CLEMI, publie sur son site une rubrique consacrée aux médias réalisés en milieu scolaire. Avec des conseils, des contacts, un rappel des textes juridiques applicables en France, etc.

Un exemple de production coopérative sur Internet : *Histoires croisées*

Magali SIMON
Responsable de projet au CIEP

Des équipes mixtes ...

composées de trois élèves français de **Troisième ou Seconde**, trois élèves québécois de niveau équivalent, de **14 à 17 ans**) rédigent, **en français**, une œuvre de fiction ou un documentaire sur un thème puisé dans **l'histoire commune et croisée** du Québec et de la France, sous la forme de pages web **sur Internet**.

Elles croisent :

- des thèmes, moments de vie franco-québécois
- des savoirs historiques et linguistiques
- des savoir-faire technologiques : travail en réseau et création de pages web
- des conceptions de l'éducation et des mentalités.

*Elles peuvent gagner un **séjour de dix jours** au Québec et en France avec un accueil en familles et une visite du pays.*

C'est une manière de découvrir

- une approche internationale de l'Histoire : privilégier les notions de contacts et d'échanges entre les pays et les peuples sur une vision nationale des faits et des acteurs de l'Histoire
- une nouvelle façon de travailler : confronter ses méthodes de travail, ses conceptions des événements avec celles des autres, tenir compte de l'opinion des autres pour apprendre à négocier
- un nouveau moyen de communiquer : composer à 12 mains un texte élaboré (20 pages), illustré et documenté, familiarisant les élèves avec les modalités d'écriture et de recherche sur Internet
- une nouvelle image de l'établissement et des enseignants.

Les trois mots clefs :

- *la langue* : faire écrire en français et utiliser les formes d'écrit les plus diverses possibles (conte, lettre, dialogue...)
- *l'histoire* : croiser les destins réels, les événements, les périodes dans lesquelles des personnages fictifs évoluent ou communiquent dans une optique **d'éducation à la citoyenneté**.
- *Internet* : en réalité les participants au concours doivent « manipuler » deux sortes de moyens de communication :
 - **le mél** ou courrier électronique pour communiquer avec nous, les organisateurs mais aussi entre eux, il leur faut donc une adresse électronique, de maniement très souple et rapide.
 - **Internet** sur le site du Québec où ils doivent *créer des pages Web* pour rédiger leur dossier. D'un maniement beaucoup plus lourd que le courrier électronique, l'élaboration d'un site requiert une expérience et une infrastructure assez importants.

TRAVAUX D'ATELIER

ATELIERS 1 ET 2

DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE ET LANGUE VIVANTE, CONSTRUCTION D'UNE PROGRAMMATION PÉDAGOGIQUE

I - Mise en œuvre d'une programmation de séquences d'enseignement

Modalités pratiques (horaires, espace de concertation)

Le professeur de langue consulte le collègue DNL sur les besoins des élèves.

Transposition des besoins élèves en classe cours.

Co-animation espace pro-langue/laboratoire (professeur de langue et professeur de DNL)

- 1) - Horaire : cas existant, 1h TP pour 12 élèves
Professeur de DNL et professeur de langue
- 2) - Système PPCP : projet bilingue à réaliser sur une semaine par exemple, sur une période déterminée
- 3) - Deux heures de renforcement linguistique plus 1 h complémentaire DNL plus 1 heure dans l'horaire normal, avec possibilité d'être en binôme plus un volet d'heures pour la concertation à répartir selon les besoins (en début d'année, valable pour tous les cas.)

Contenu, articulation des DNL et langue

- 1) Culturel (comparaison des deux systèmes par exemple)
- 2) Vie au quotidien (autonomie dans le pays d'accueil)
- 3) Techniques professionnelles en LV
- 4) Acquisition des techniques professionnelles et des moyens linguistiques à travers une phase ludique (espace multimédia, échanges avec partenaires étrangers, PFE)
- 5) PPCP et tous types de projets européens
- 6) Intervention de personnes extérieures dans la langue cible.

Évaluations

- 1) Techniques professionnelles évaluées par le professeur de DNL et le professeur de langue évalue les compétences linguistiques.

L'évaluation peut être faite en binôme à l'étranger.

II - Les avantages, les contraintes et les modifications d'ordre pédagogique et sur l'organisation de la section rencontrées lors de cette programmation.

Avantages	Contraintes	Modifications
<ul style="list-style-type: none"> - Motivation élèves professeurs - Ouverture d'esprit - Valorisation des disciplines (DNL et langue) - Rupture de la barrière entre les professeurs enseignement général et d'enseignement professionnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Réforme des habitudes pédagogiques - Investissement, travail énorme - L'équipe pédagogique doit être très soudée - Projet d'établissement - Moyens (horaires, financiers..) 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail d'équipe - Pluridisciplinarité - Co-évaluation

ATELIER 3

La section européenne en lycée professionnel : valeur ajoutée pour les partenaires économiques

I - Stratégie de communication envers les partenaires économiques :

QUI ?

Les entreprises : deux niveaux

a) *local* : bassin d'emploi connu

b) *européen* :

- à travers les appariements
- filiales des entreprises locales

Les autres partenaires :

- collectivités territoriales
- CCI locales et européennes
- organismes institutionnels
- parents d'élèves
- offices du tourisme

COMMENT ?

- Journées portes ouvertes en utilisant les compétences des BTS action commerciale
- Mailings
- Internet
- Courrier pour les petites entreprises
- Prévisites
- Presse-Médias
- Plaquettes
- Occasions festives

Ces actions sont à renouveler et à pérenniser.

QUAND ?

La planification des actions est indispensable pour mettre en place le budget prévisionnel.
Il faut s'y prendre au minimum un an à l'avance.

II - Les arguments

La dimension linguistique et culturelle est un atout professionnel.

- Développer la responsabilisation de l'apprenant, sa capacité d'adaptation par sa connaissance acquise de l'autre et de son mode de fonctionnement.

La section européenne permet donc de développer des savoir-faire et des savoir-être.

Quelques slogans pour communiquer avec les partenaires économiques :

« Professionnels sans frontières »

« Professionnels européens »

« Euro-bagage, j'engage ! »

« Euro-langage, j'engage ! »

ATELIER 4

LA SECTION EUROPÉENNE : UNE VALEUR AJOUTÉE POUR LES ÉLÈVES Quelle stratégie de communication ?

Préalable :

Prendre en compte la réalité locale du LP en terme :

- de situation géographique
- de bassin d'emploi
- d'origine socioculturelle des familles
- de pré-requis (niveau en langue ? volontariat ? motivation ? degré suffisant d'autonomie ?)

Message :

Insister sur la valeur ajoutée pour les élèves

- En terme de formation :
 - Ouverture d'esprit, épanouissement
 - Accès à culture différente
 - Adaptabilité
 - Mobilité
 - autonomie
 - Transformation du jeune
 - Compétences élargies en langue étrangère
 - Vision plus large de son métier
 - Valorisation de soi.
- En terme d'insertion professionnelle :
 - Atout à l'embauche
 - Un salaire supérieur.

Préciser que SECTION EUROPÉENNE est à dissocier d'AFFECTION PRIORITAIRE

ACTIONS POSSIBLES :

- Favoriser les témoignages directs :
 - Élèves ayant déjà effectué des stages à l'étranger
 - Chefs d'entreprises ou tuteurs ayant besoin de langue étrangère
 - Vidéos de stages à l'étranger...
- Être présents dans forums, portes ouvertes, actions prévues par les bassins de formation
 - Proposer des mini-stages
 - Utiliser la filière officielle d'information : brochures ONISEP, CIO...
 - À l'inscription, effectuer un accueil personnalisé
- Proposer une plaquette de l'établissement (éventuellement réalisée par les élèves eux-mêmes en PPCP et présentée dans leurs anciens établissements)
- Informer dans site Internet
- Préparer des réponses aux parents concernant les contraintes (recherches de stages à l'étranger, hébergement, financement...).

ATELIER 5

La formation des enseignants en section européenne de lycée professionnel

1. Profil de compétences

- *Compétences linguistiques* pour enseigner la DNL : communication orale aisée pour une compréhension minimale, c'est-à-dire qu'il faut une bonne maîtrise de la langue usuelle.
- *Qualités humaines* pour enseigner la langue et la DNL :
 - motivation, ouverture d'esprit, sens de l'innovation, capacité à travailler en équipe et à prendre des risques
 - dynamisme pour faire vivre la section, mener des actions de mobilité (stages en entreprise à l'étranger)
 - capacité d'adaptation, l'enseignant de langue doit s'adapter à l'enseignement de la DNL
 - sens des relations humaines pour les négociations et la communication avec les partenaires.

2. Besoins

- Pour les enseignants de DNL : une formation à l'oral pour acquérir l'aisance dans la langue étrangère
- Pour les enseignants de langue :
 - Besoin d'outils
 - Aide au sein de leur établissement pour le montage de dossiers européens
 - Besoins d'informations

Le problème de l'habilitation n'a pas été évoqué, or c'est elle qui déclenche le seuil de formation, et permet de définir les exigences et les besoins.

3. Dispositifs de formation

Deux sortes de propositions :

- Dans le dispositif existant :

- Échange poste à poste
- Participation aux programmes européens (Socrates, Léonardo)
- Échanges de pratiques dans le cadre de jumelages, appariements, rapprochement de régions
- Internet , visioconférence, correspondances pour les formateurs et les élèves

- À partir des organismes de formation :

- En formation initiale en IUFM, proposition de modules spécifiques pour les étudiants qui se destinent à enseigner en section européenne
- À l'issue de ce module, obtention du DCL
- Priorité donnée à ces candidats pour suivre des stages à l'étranger au cours de leur formation, voire rendre obligatoire ces séjours
- Les assistants de langue pourraient donner des heures de cours de conversation
- Dans le cadre du PAF (ou de formation interacadémique) offrir des journées de regroupement pour une formation méthodologique :
 - mettre en place des activités en langue étrangère
 - aide particulière dans le cas de l'enseignement en langue.

- À plus long terme :

Création d'une indication spéciale « sections européennes pour l'enseignant », une sorte d'Europass pour les professeurs.

ATELIER 6

Les projets d'échanges en section européenne de lycée professionnel : critères de qualification

Pour qu'un projet d'échanges puisse être mis en place dans le cadre d'une section européenne, il doit obéir aux critères suivants :

- **Aspect citoyenneté européenne** : le savoir-être culturel (ex : qu'ai-je appris des autres et de leur culture et de leur différence ?)
- **Aspect économique** : favoriser l'insertion professionnelle dans le bassin d'emploi de la région.
- **Aspect pédagogique** : acquisition de savoir-être et de savoir-faire professionnels.
Acquisition de savoir-être et de savoir-faire linguistiques et/ou pluridisciplinaires.
- **Répartition pertinente des activités** : triple objectif
 - 1) professionnel
 - 2) culturel
 - 3) linguistique(2 et 3 interchangeables selon le projet)
- **Caractère qualifiant** :
 - 1) professionnel
 - 2) linguistique
- **Caractère enrichissant*** : au niveau personnel (ma vision de moi-même avant et après, mon sens de la communication...).

*Le terme « innovant » a été remplacé par celui d'« enrichissant ».

ATELIER 7

Les projets d'échanges en section européenne de lycée professionnel : critères de qualification

Aux critères déjà mentionnés, le groupe de travail de l'atelier 2 a ajouté :

- Aspect mobilité du projet :

Nécessaire pour une dimension européenne réelle.

Si possible éviter les stages dans des filiales de sociétés étrangères en France .

- Dimension humaine sur le plan personnel :

La découverte de l'autre, de ses coutumes de ses habitudes culinaires est aussi importante, prévoir un échange réel avec les partenaires, ex : soirée découverte du pays.

- Choix du partenaire européen

- L'inscription du projet d'échanges au projet d'établissement, le projet est défini et connu par tous et pas de faux projets bouclés dans l'urgence.

- Définition des objectifs :

Le projet doit être réalisable.

- L'évaluation conjointe :

Les fiches d'évaluation doivent être complétées par le candidat, le tuteur et la famille d'accueil.

Ces fiches doivent évaluer les domaines linguistique et professionnel.

ATELIER 8

Les projets d'échanges en section européenne de lycée professionnel : critères de qualification

En préalable, un projet comporte :

- une phase d'organisation
- une phase de réalisation
- une phase d'évaluation ou suivi

La langue vivante est sous-jacente à toute activité.

Critères de qualification	Dans quelle mesure le projet obéit-il à ces critères ?
Aspect citoyenneté européenne	<ul style="list-style-type: none"> - éducation à la citoyenneté européenne et à la mobilité doit permettre l'adaptabilité, favoriser la tolérance et le respect - enrichissement personnel - évaluation des savoir être.
La pluridisciplinarité (concertation entre les différentes disciplines en terme d'apprentissage, acquisition de savoirs et de savoir-faire)	<ul style="list-style-type: none"> - fondée sur le travail en équipe (au minimum 2 enseignants LV et DNL, au mieux l'ensemble des enseignants intervenant dans la section) - la connaissance des autres enseignements - utilisation du PPCP - toute expérience, même modeste, peut entraîner ou fédérer le reste de l'équipe sur la base du volontariat pour les enseignants et les élèves - définition et évaluation des objectifs croisés.
La variété des activités liées aux projets d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> - panachage des activités professionnelles et ludiques - travail personnel et travail entre enseignants et élèves - visite d'entreprise - hébergement en famille.
Le caractère professionnel qualifiant	<ul style="list-style-type: none"> - enrichissement et valorisation personnelle - adaptabilité et embauche - atout professionnel - mise en place d'une reconnaissance (portefeuille de compétences, Europass) pour pays d'origine et pays d'accueil.
La dimension interculturelle	Cette dimension est importante et a été intégrée dans les réponses qui précèdent.
Le caractère innovant	<p>Ce caractère n'est pas indispensable. Au contraire, il peut être un facteur de découragement pour les enseignants.</p> <p>Il faut aussi rentabiliser les investissements (temps, expérience, évaluation) dans le projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - un projet est toujours innovant pour les élèves - éviter l'innovation pour l'innovation.

ATELIER 9

La section européenne et les projets d'échanges en lycée professionnel : conditions nécessaires à l'intégration de la section dans l'établissement

I - Les conditions nécessaires à la bonne intégration de la section européenne dans l'établissement

Cette intégration est impossible sans l'adhésion de la majorité de l'équipe pédagogique et de la direction de l'établissement : la section européenne constitue un atout essentiel pour l'image de marque d'un LP, notamment pour les établissements isolés et apporte une solution aux problèmes de recrutement des élèves.

1) Communication

a) interne

Il est important de jouer la transparence pour ne pas isoler l'équipe travaillant en section européenne.

Il faut que le projet soit discuté avant d'être présenté au CA qui le votera.

Il serait bon d'intégrer la section européenne dans le projet d'établissement.

b) externe

Il est nécessaire de recueillir le maximum d'informations sur les programmes européens grâce à des organismes comme la DARIC avec laquelle il faut entretenir de bonnes relations.

Avoir déjà des projets d'échanges tels que Léonardo implantés dans l'établissement peut faciliter la création d'une section européenne.

La section européenne apparaît alors comme l'évolution naturelle de ces échanges.

2) Bonne connaissance du pays partenaire : élaboration d'un volet culturel

3) Choix de la répartition des élèves en fonction de la taille du LP et de la multiplicité des spécialités enseignées :

- une classe : une section européenne ?
- élèves de différentes classes regroupés dans les cours d'enseignement général qui travaillent séparément en DNL.

4) Prise en compte des besoins de formation des personnels avec la création d'une ligne budgétaire (en particulier pour les enseignants de DNL).

Nécessité de créer un vivier d'enseignants de DNL en nombre supérieur aux besoins en temps réels du lycée.

5) Stabilité des équipes pédagogiques :

Pour favoriser cette stabilité, prendre en compte les besoins en formation mais aussi responsabiliser les enseignants au sein des projets.

6) **Habilitation :**

Il est nécessaire d'harmoniser les pratiques de l'habilitation, trop informelles actuellement. L'affichage clair des critères de cette évaluation et la définition du degré de compétence linguistique requis (DCL) permettra d'établir un contrat de formation pour les professeurs de DNL pendant les deux années dont ils disposent.

II - Les implications en terme de mise en œuvre pratique dans l'établissement

Il n'y a pas de protocole type : chaque section européenne nécessitera une mise en place différente en fonction de la taille, des spécialités et des spécificités régionales.

- 1) Inspection en binômes : inspecteur de langue et inspecteur de DNL.
- 2) Organisation de la formation des enseignants.
- 3) Information des familles en vue de la création d'une section européenne et collaboration avec les COP (CIO).
- 4) Utiliser tous les créneaux horaires disponibles, les heures de PPCP par exemple, pour promouvoir la langue vivante. Il serait intéressant d'entamer une réflexion sur les connections possibles entre la section européenne et les PPCP au sein de l'établissement.
- 5) Projets d'échanges :
Il est impératif de mettre en place des projets d'échanges ou de les poursuivre :
 - recherche active d'un établissement partenaire;
 - création d'un réseau d'entreprises à l'étranger.
- 6) Installation d'un espace-langues dans l'établissement afin de développer des capacités différentes ou pratiquer des activités de remédiation autour d'un même thème.

Conclusion et modalités de diffusion des diverses actions menées en lycées professionnels

Jacques Thierry, IGEN d'économie et gestion

Chers collègues,

Avant de conclure cette formation, je tiens à remercier les organisateurs qui ont fait que ce stage est d'ores et déjà, je le vois sur les mines réjouies de certains et les signes d'acquiescement, un beau succès. Vous allez pouvoir faire preuve de prosélytisme sur le terrain.

Cette formation est la mise en œuvre d'une volonté ministérielle forte du cabinet du ministre délégué en charge de l'enseignements professionnels. Il s'agissait donc de « caler » le succès des sections européennes de l'enseignement général dans l'enseignement professionnel, avec deux objectifs forts :

- la valorisation de ces enseignements,
- la mobilité professionnelle facilitée dans le cadre de l'Union européenne.

La formation s'est donc placée dans ces deux perspectives.

Pour la première fois, la langue, les langues vivantes, prennent un statut professionnel. Il n'était dans l'esprit de personne de plaquer sur l'enseignement professionnel les modalités d'application des sections européennes de lycées d'enseignement général pour des raisons évidentes. La problématique est claire : comment adapter l'enseignement des langues vivantes sur des réalités professionnelles ?

Par ailleurs, le travail mené sur la labélisation des sections européennes en lycée professionnel a montré que la discipline non linguistique devait être une discipline professionnelle. Enfin, la tâche à accomplir ne se fera qu'en collaboration et en interdisciplinarité.

Les exemples riches qui existent dans les académies dites « frontalières » doivent être mutualisés. Dans les autres académies, sans préjuger de la pauvreté ou de la richesse de celles considérées comme « isolées » comme Limoges ou Clermont-Ferrand, l'analyse du terrain et de ses ressources doit être menée : la mobilité européenne existe partout, des cadres des entreprises, des ouvriers qualifiés, des contremaîtres, des ingénieurs ont acquis des compétences en langues qui pourraient être utilisées.

Il est donc nécessaire que, dans les académies, soient recensées, dans le cadre des relations professionnelles des lycées professionnels et notamment dans le cadre des portefeuilles d'adresses d'entreprises existantes, les potentialités linguistiques afin de voir comment la DNL peut être assurée dans différentes conditions. Il faudra probablement faire preuve de souplesse et d'adaptation. L'inventaire de toutes ces ressources humaines pourrait être dressé avec l'aide des chefs d'établissement, mais également des DAFCO, des GRETA, des DAET, délégués académiques aux enseignements technologiques et avec les DARIC, délégués académiques aux relations internationales et enfin, avec la Région.

Les régions ont depuis la loi quinquennale, la responsabilité de la mise en œuvre des plans régionaux de formation professionnelle. Dans ce cadre, en collaboration avec l'État qui apporte les moyens en postes et en enseignements, la Région apporte les moyens de fonctionnement, les moyens en locaux et en équipement dans certains cas.

Un dialogue fructueux s'établit entre le rectorat et ses services et le Conseil régional et ses services pour la mise en œuvre de ce plan régional de formation professionnelle ; il faudra dans ce cadre prendre en compte les sections européennes des lycées professionnels.

D'autres contacts peuvent être pris aussi avec les chambres consulaires, chambres de métiers, ou chambres de commerce et d'industrie, voire des chambres d'agriculture. Le cadre institutionnel de nos actions est ainsi campé.

Rapprochons-nous maintenant de la réalité « didactique et pédagogique ». Comment sensibiliser l'ensemble du système éducatif ? Si les recteurs doivent être informés, nationalement, le pilotage pédagogique est assuré par les directions des enseignements scolaires. Il revient donc à l'inspection générale, à la première d'entre elles en particulier, l'inspection générale des langues vivantes, d'assumer la responsabilité des enjeux de didactique et de pédagogie, mais aussi aux deux autres inspections générales concernées que sont les sciences et techniques industrielles d'un côté, et l'économie et gestion de l'autre.

J'en profite pour excuser notre collègue, Alain Roynette, Inspecteur général de STI qui a été retenu. Il nous revient donc de coordonner avec la direction des enseignements scolaires (DESCO), les différentes actions et leur diffusion au niveau national.

Il faut être vigilant dans les académies et ne pas privilégier un secteur par rapport à un autre. Dans les sections de vente, qui nécessitent la pratique par nos élèves de la communication orale, des travaux très intéressants ont été élaborés en français langue de communication, support de l'argumentation dans les cours de vente et dans le cadre de l'hôtellerie.

Tout ce travail doit être dynamisé, et transféré. Il en est de même dans le domaine de la logistique et du transport. Il faut s'appuyer sur ce qui a été fait dans les académies dites « limitrophes » déjà évoquées.

Dans le secteur des sciences et techniques industrielles, les expériences réussies dans le domaine de la langue écrite et de l'approche de la langue écrite par rapport aux situations de communication orale que j'évoquais précédemment pourraient être aussi modélisées.

Dans le secteur des sciences biologiques et sociales, pour tout ce qui relève de la petite enfance, c'est-à-dire de l'accompagnement des jeunes enfants dans les enseignements pré-élémentaires, des expériences particulièrement novatrices et intéressantes ont été menées. Dans le domaine de l'agro-alimentaire, territoire de compétences partagées avec le ministère de l'Agriculture, des actions peuvent être élaborées, ce qui est déjà le cas dans l'académie de Rennes.

Dans les volontés du ministre délégué à la formation professionnelle, le projet pluridisciplinaire à caractère professionnel a toute sa place ; nous pouvons étudier l'articulation possible de ce dispositif avec les sections européennes.

Nous avons commencé à observer dans six académies étudiées par l'inspection générale, un certain nombre d'établissements dans lesquels des projets extrêmement prometteurs d'utilisation des PPCP sont tentés notamment à Colmar, en anglais contrairement à ce que la situation géographique laissait supposer.

Nous devons dans ces domaines penser formation mais aussi et surtout information. De ce point de vue, les TICE sont un outil important.

À ce propos, je reprends à mon compte les louanges de Madame Golazewski à l'égard de la présentation de monsieur Pradal du CIEP, de la clarté de vue et de la rigueur d'argumentation, qui en font un travail remarquable. La richesse didactique de supports tel que le site Internet, « Échanges éducatifs internationaux » est indéniable.

L'information passera donc par tous les canaux. Les serveurs des rectorats, en relation avec le CIEP, pourraient servir de relais. Les actes de cette formation pourraient être mis sur le serveur du CIEP afin que tout le monde puisse y trouver des références.

Il ne faut pas oublier cependant un certain nombre de références bibliographiques et de ressources comme PROLANG par exemple.

Au niveau des inspections générales, nous ferons circuler l'information et nous coordonnerons les différentes directions impliquées. Les corps d'inspections, à la fois IEN-ET et IPR de langue peuvent être aussi des relais. Les DAFCO, les DAET, les DARIC, les régions, les chambres de commerce et d'industrie, les IUFM sont également des ressources susceptibles de diffuser l'information concernant les sections européennes.

Avec un certain nombre d'aménagements, ce qui se pratique au niveau BTS pourrait être appliqué en baccalauréat professionnel par exemple.

Soyons donc vigilants, soyez en quelque sorte les « missi dominici » de toutes les propositions qui ont été faites dans le cadre de cette formation dans vos académies.